

LE COURRIER DE BERTHIERVILLE

ORBANE HEBDOMADAIRE DES INTERETS DU COMTE DE BERTHIER-MASKINONGE.

Imprimé à St-Justin, Cté Maskinongé

Vol. XIII, No. 21

Berthierville, le jeudi, 17 mars 1938.

Camille Ducharme, Rédacteur-Gérant.

LA J. A. C.

CE QU'ELLE EST. — LES CONDITIONS A REMPLIR POUR EN FAIRE PARTIE

En janvier dernier, des cours agricoles d'hiver étaient inaugurés dans notre paroisse. Une trentaine de jeunes gens suivirent assidûment ces cours donnés par nos agronomes aidés de nos vicaires. Ces cours eurent pour résultat la fondation d'un cercle de Jeunes Agriculteurs Catholiques, autrement dit, un cercle de J.A.C.

Devant les progrès de la science, devant la modernisation de tous les genres de travaux, je ne vois pas bien pourquoi une paroisse aussi considérable et aussi agricole que la nôtre, n'a pas eu son cercle plus tôt, quand d'autres paroisses plus petites en population et en importance, ont, depuis plusieurs années déjà tout un système de cercles ucéistes et jacistes et celui des fermières, tout plein de vie et d'ardeur.

Une J. A. C. vient de naître. Souhaitons-lui cordialement la bienvenue et beaucoup de succès. Puisse-t-on voir s'ajouter, avant longtemps, à ce noyau de jeunesse, un cercle de vieux cultivateurs, une U.C.C. (union catholique des cultivateurs).

Qu'est-ce donc qu'un cercle de J.A.C.? Je cite pour réponse, le texte suivant de M. Jean-Charles Magnan agronome.

"Une J.A.C., c'est un cercle paroissial de jeunes gens qui "groupe les meilleurs et les mieux disposés de nos fils de cultivateurs, en vue de les instruire, de leur apprendre les meilleurs procédés de culture et de les entraîner, par la théorie et la pratique, à vaincre les difficultés du métier agricole, et à devenir de meilleurs citoyens. Un cercle de J.A.C. dans une paroisse, crée un vivant intérêt autour du problème agricole; il permet d'étudier en coopération les besoins, les possibilités et les ressources agricoles de la paroisse, et ceci, de concert avec le clergé et les agronomes, qui lui apportent le précieux concours d'un enseignement bienfaisant".

C'est donc dire que le but d'un cercle de Jeunes Agriculteurs, c'est de former pour l'avenir, des hommes aguerris pour les nécessités que la vie rurale leur imposera demain. Et alors avec une meilleure connaissance de la théorie et de la pratique agricoles, les jeunes agriculteurs se préparent à une condition sociale plus respectée et plus fructueuse, à une vie plus prospère et partant plus heureuse.

Bref, dit encore M. Magnan, "nous inspirons aux membres de nos cercles, le vif désir de devenir "quelqu'un" et de faire "quelque chose de bien, au cours de leur vie. N'est-ce pas là "une légitime ambition qui devrait mériter l'encouragement et l'appui de tous?"

Mais quelles sont donc les conditions à remplir pour faire partie de ce cercle...? Elles sont faciles et tout jeune homme animé de bonne volonté et d'ambition peut facilement en faire partie. Voyons en détails les conditions requises pour faire un bon Jaciste.

1o — "Entrer dans le cercle avec le ferme désir de s'instruire et de se former". — Ce n'est pas seulement par curiosité ni pour le plaisir de rencontrer des amis qu'on donne son nom pour faire partie du cercle. Mais bien plutôt pour s'instruire sur les choses qui concernent la classe agricole, se mettre à la page avec les connaissances et les progrès de la science moderne, se préparant ainsi à devenir des cultivateurs aptes à remplir les tâches nécessaires que la société rurale est en bon droit d'attendre d'eux.

2e — "Assister régulièrement aux réunions". Il peut arriver quelquefois que des imprévus nous forcent à omettre des réunions. Un bon Jaciste se fait alors un devoir en temps opportun, d'aller rencontrer un des dirigeants ou un membre en vue du cercle afin de se renseigner sur ce qui a été l'objet de la réunion manquée.

3o — "Prendre intérêt aux réunions". C'est-à-dire écouter attentivement ce qui se dit, ne pas se gêner pour demander les explications nécessaires, afin de pouvoir mettre plus à profit les conseils donnés.

4o — "Faire sa part d'activité". Ce qui veut dire qu'un bon Jaciste doit contribuer de quelque façon que ce soit à la vie du cercle et à son maintien.

5o — Le cercle doit, à ses réunions, "organiser des séances courtes, intéressantes, étudier des sujets à la portée des membres", et quand il y a possibilité, faire préparer à chacun des Jacistes, à tour de rôle, un petit discours ou un boniment instructif, ce qui oblige les membres à un travail personnel, et les fait mettre en contact avec les connaissances déjà acquises. Ce qui leur prouve alors qu'ils sont capables d'être des "quelqu'un" de bonne volonté, coopératifs selon leurs moyens et leurs forces, faisant montre de l'intérêt et du bon esprit qu'ils doivent donner à leur cercle, les habituant surtout à faire ressortir leur personnalité.

6o — Comme dernier mot, disons qu'il faut: "rendre un cercle vivant avec des gens en vie". — C'est par le cercle qu'on est en mesure de faire fructifier pleinement les talents et les (à suivre sur la page 2)

Mondanités

M. Jean-Paul Béclair ainsi que Mlle Marcelle Maisonneuve de Montréal viennent de quitter la ville de Berthier, après une fin de semaine chez Mlle Marie-Ange D'Aragon.

Mme Rémi Godin de passage à St-Jean d'Iberville.

M. Arvin Désy de Montréal dans sa famille dimanche dernier.

Mlle Elizabeth Pilon, des Etats-Unis, de passage à Lanoraie chez Mlle Chapat et à Lavaltrie dimanche dernier.

M. et Mme Pierre Sylvestre, M. Lionel et Mlle Lucienne Sylvestre, de Berthier, à St-Cuthbert.

POUR L'HYGIENE

A la suite d'un entretien mardi après-midi entre le Comité de l'Hygiène de la ville et le Dr Desjardins de Trois-Rivières, inspecteur régional de l'Hygiène, il semble qu'on entreprendrait une campagne d'éducation sur l'hygiène dès le printemps: le président de la Commission Scolaire M. G.-A. Daviault ainsi que le Chef de Police M. P. Duby y étaient aussi présents.

Baptême:

PLOURDE. — Le 14 mars a été baptisé par M. l'abbé A. Houle, Joseph, Arthur, Benoît, fils de M. et Mme Joseph Plourde. Parrain et marraine: M. et Mme Arthur Bacon, oncle et tante de l'enfant.

Sépulture:

PAMPHILI. — Le 13 mars a été inhumée par M. l'abbé J.-A. Laporte, Jovette, fille de M. et Mme Francis Pamphili, de Montréal, décédée à l'âge de 2 mois, au Children Memorial Hospital.

Une question de M. Ferron aux Communes



L'hon. M. Crerar a répondu en Chambre à la question de M. Ferron.

Nous donnons ici le texte de la question de M. Ferron et la réponse de l'hon. M. Crerar.

* * *

M. FERRON:

1. L'arrêté en conseil de 1936 relatif aux oiseaux migrateurs, interdisant l'usage d'appellants vivants dans la chasse aux canards et aux outardes et prohibant aussi la vente de ces oiseaux, a-t-il été soumis à l'approbation de la province de Québec?

Les Affaires Municipales

Séance du conseil de comté

LE PREFET REELU; LE SECRETAIRE REENGAGE

Pour la première fois depuis la réparation du Palais de Justice, il y avait réunion de MM. les maires du comté de Berthier mercredi dernier: on y remarquait M. Jos Villeneuve, maire de Lavaltrie-village, M. Alfred Mousseau, maire de la paroisse de Berthier, M. Emile Ducharme, maire de St-Norbert, M. Joseph Hérard, maire de l'île Dupas, M. Pierre Pelletier et Joseph Plante, respectivement maires de St-Gabriel-village et de la paroisse de St-Gabriel, M. Joseph Forest, maire de Saint-Damien, M. Xavier Mondor, maire de Lanoraie, M. Chs Pelletier maire de la paroisse de Lavaltrie, M. Albert Charbonneau, maire de St-Charles, M. Alcibiade Rondeau, maire de Saint-Zénon, M. Paul Coulombe, maire de St-Cuthbert.

ELECTIONS

Après lecture des minutes par le secrétaire, on procède immédiatement à l'élection du préfet: à l'unanimité, M. Joseph Villeneuve est prié de conserver le poste qu'il occupe depuis bientôt trois années consécutives; M. Villeneuve ne semblait pas s'attendre à voir son mandat renouvelé et c'est pour quoi il a remercié ses compagnons de leur estime et confiance.

DELEGUES

Messieurs Chs Pelletier et Pierre Pelletier furent choisis comme délégués du Conseil; on sait que le préfet fait partie de ce comité ex-officio.

VERIFICATEUR.

Comme l'année dernière, le Conseil ratifie l'engagement de M. Emmanuel Sylvestre comme vérificateur des livres.

SECRETAIRE. — AU POSTE DEPUIS 40 ANS.

Pour la quarantième année consécutive, les maires exigent le Dr Théodore Gervais comme secrétaire et chacun tour à tour félicite le vieil employé, de son zèle à la chose publique. Si nous jetons un regard dans le passé, nous constatons en effet que le secrétaire du Conseil de Comté fut engagé en mars 1898, pour la première fois et chose curieuse, c'était comme cette année en date du 9 mars. Le conseil du temps était alors formé de M. J.-E. Archangeault, préfet et maire de St-Gabriel, (village) de MM. les maires Zoliques Courchesne de l'île Dupas Arsène Denis de St-Norbert, C. Atchez Dostaler de Berthier, Joseph Grenier de Lavaltrie, Narcisse Cardin de St-Ignace, Joseph Lafontaine de St-Barthélemi, Thomas Lefebvre de St-Zénon, Joseph Lippé de Lanoraie, J. A. Ménard de St-Michel, Romulus Mondor de St-Damien, W. Remington de St-Gabriel-paroisse, et Anselme Roberge de St-Cuthbert.

FINANCES.

Pour terminer la séance, le secrétaire-trésorier après avoir remercié les maires de leur geste, donne quelques détails sur l'état de la caisse et leur demande de se faire apôtres des finances auprès des conseils des paroisses, afin d'envoyer si la chose est possible, un acompte d'avance sur le montant dû au Conseil de Comté pour pouvoir rencontrer les intérêts en septembre prochain, sans emprunter de la banque.

2. Si oui, la province l'a-t-elle approuvé au désapprouvé?

3. L'arrêté en conseil passé en 1937, ayant le même objet, a-t-il été soumis à l'attention de la même province?

4. Si oui, cette dernière l'a-t-elle approuvé ou désapprouvé?

Sur l'attitude du gouvernement de Québec au sujet des décrets du conseil concernant les oiseaux migrateurs.

LA REPONSE

Le député de Berthier-Maskinongé, M. Emile Ferron, a inscrit au feuillet de la Chambre des Communes une question au sujet de l'application de la loi concernant la protection des oiseaux migrateurs.

On sait que l'application de cette loi intéresse tous les chasseurs de la région des Trois-Rivières et spécialement ceux des paroisses longeant le lac St-Pierre.

5. Si elle l'a approuvé, (a) à quelle date et (b) par l'entremise de qui l'a-t-elle fait?

L'HON. M. CRERAR:

1. Un sommaire des règlements projetés concernant les oiseaux migrateurs, qui devaient s'appliquer en 1936, fut soumis à l'approbation du gouvernement de Québec. Les règlements projetés renfermaient des dispositions relatives à l'usage d'appellants vivants et à la vente d'oiseaux migrateurs.

2. La province de Québec n'a pas approuvé ou rejeté la demande.

3. — Les règlements projetés pour 1937 ont été soumis.

4. Approuvé.

5. a) Le 3 août 1937.

b) Le premier ministre de Québec.

Le Courrier de Berthierville

JOURNAL HEBDOMADAIRE
W.-H. GAGNE & FILS, Editeurs-Prop.
Camille DUCHARME, Rédacteur-Gérant
55 RUE DE FRONTENAC,
BERTHIERVILLE

ABONNEMENT:
Ville et comté de
Berthier-Maskinongé, un an ... 0.50
Pour le Canada, un an ... \$1.00
Pour les Etats-Unis ... \$1.50

Toute année commencée est due en entier.
Conformément à la tradition et dans l'intérêt d'une juste liberté il est entendu que les articles du Courrier sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Berthierville

ECOLE ST-FRS.-D'ASSISE

Notes du mois de février:

6e année: Yves Leduc, 91%; Roger Carpentier, 89%; Maurice Daviault, 86%; Gilles DeGrandpré, 86; Fernand Chevrette, 85; Marcel Ducharme, 84; René Bayeur, 82; Chs-Emile Harper, 81%; Serge DeGrandpré, 81; Jean Bacon, 80%.
5e année: Lomer Piette, 81%.
4e année A: Raymond Ricard, 86; Marcel Rondeau, 81%; Gaston Lebrun, 81.
4e année B: Edgar Lebrun, 85%; G.-Etienne DeGrandpré, 84%; Yvon Brisson, 83%; André Hamelin, 82%; Gaëtan DeGrandpré, 80%.
3e année: Roger Grégoire, 87%; Guy Rocheleau, 85%; Marcel Laprade, 81%; Raymond Ducharme, 81%; André Boucher, 80%.

2e année: Roger Parent, 89%; Jacques Leduc, 89%; Guy Magnan, 87%; Paul Champagne, 85%; Jean Quessy, 84%; Florian Rondeau, 83.
1ère année: Lucien Brisson, Marc Sylvestre.
Classe Infantine: Jacques Bellemare, Jean-Claude Ricard, Jean-Paul Adam.

Notes mensuelles de Février 1938:

Ecole No. 1, Grande-Côte, Berthier
Mariette Lavallée, Institutrice

5e année: Madeleine Laferrrière, 96; Solange Magnan, 72.
4e année: Jeannine Laferrrière, 94.4; Denise Laporte, 94.
3e année: Gisèle Bélisle, 93; Lise Magnan, 81.
2e année: Huguette Bélisle, 98; Jacques Laferrrière, 93.
1ère année: René Blais, 91; Arthur Magnan, 86.

Classe Infantine: Suzanne Laferrrière, 89; Jean-Marc Bonin, 88; Suzanne Magnan, 87; Sylvia Laporte, 78.

POUR ENCOURAGER LES ETUDES UNIVERSITAIRES

Deux bourses offertes par le Pacifique Canadien

La compagnie du Pacifique Canadien annonce qu'elle accordera de nouveau deux bourses d'études à ses employés mineurs ou fils mineurs d'employés: l'une pour un cours de cinq ans à l'Ecole Polytechnique de Montréal et l'autre pour un cours de trois, quatre ou cinq ans à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales

de Montréal. Nous donnons ici quelques renseignements importants concernant l'octroi de ces bourses.

A l'Ecole Polytechnique

Une bourse d'études comprenant cinq années d'enseignement dans le cours de génie civil, sera accordée, par voie de concours, aux apprentis et autres employés inscrits sur la liste des employés permanents de la Compagnie, ayant moins de vingt-cinq ans, et aux fils mineurs des employés. L'examen du concours, qui aura lieu le 21 septembre, sera l'examen d'entrée à l'Ecole Polytechnique. La bourse sera attribuée au candidat qui aura obtenu la plus haute moyenne.

A l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales

Une bourse semblable, comprenant un cours à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, affiliée à l'Université de Montréal, est aussi offerte aux employés inscrits sur la liste des employés permanents de la Compagnie et aux fils de ces employés, aux conditions suivantes:

Un cours de trois ans, pour les candidats âgés de pas plus de 23 ans, détenant le degré de bacheliers-arts, ou l'équivalent, ou pour ceux qui, ne détenant aucun diplôme, subiront avec succès l'examen d'admission.

Un cours de quatre ans, pour les candidats âgés de pas plus de 22 ans, détenant le degré de bacheliers-sciences, bacheliers-lettres, ou l'équivalent, ou pour ceux qui, ne détenant aucun diplôme, subiront avec succès l'examen d'admission.

Un cours de cinq ans pour les candidats âgés de pas plus de 21 ans, détenant le certificat de 11ème année de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, ou l'équivalent, ou pour ceux qui, ne détenant aucun diplôme, subiront avec succès l'examen d'admission.

Les examens auront lieu durant la première semaine de septembre, et la bourse sera attribuée au candidat qui, étant muni d'un certificat de la Compagnie et s'étant conformé à toutes les conditions d'admission, obtiendra la plus haute moyenne.

Les demandes de certificats permettant aux personnes de prendre part aux examens de concours devront être faites à M. F.-J. Curtis, Staff Registrar and Secretary, Pension Department, gare Windsor, Montréal. On peut obtenir une copie du programme d'études et des conditions d'admission en s'adressant au directeur de chacune des écoles susdites.

La campagne

La campagne est souvent un désert, sans le bénéfice précieux de la solitude.

Le danger de la campagne est peut-être de n'y pas passer, une seule seconde, sans avoir l'assurance d'être remarqués, et disséqués.

Les grands événements de la campagne sont: Un mariage, un enterrement. Chaque famille passe alors en revue. Personne n'est alors déjeté, chaque membre a sa valeur. Il s'agit d'être nombreux!

Le silence de la campagne est peut-être le plus actif agent destructeur des bonnes résolutions.

A la campagne, si vous ne vous ne vous surveillez, vous devenez vite votre propre proie. Combien de gens qui y perdent l'habitude de se raser chaque jour, d'avoir le courage d'être méticuleusement propres, pour eux-mêmes.

Les journées à la campagne: Aucun événement plus grave que les repas. Toute la vie se concentre au feu

GRAINES DE SEMENCE

Plus de 30 années d'expérience dans le commerce de graines de semence et de plantes de toutes sortes. Nouveau catalogue gratuit sur demande.

Nouveau Catalogue Gratis

COUPON

Messieurs: S.V.P. m'envoyer gratuitement votre nouveau catalogue de semences, 88 pages, tout en français.

Nom: Adresse:

HECTOR L. DÉRY & CIE, LTÉE

Grainetiers et Pépiniéristes



Nouvelle adresse 931, Blvd St-Laurent, Montréal

La J. A. C.

(suite de la première page)

aptitudes de nos jeunes campagnards. Le cerle instruit les jeunes cultivateurs afin qu'il utilisent pour leur profit tout ce que la nature met à leur portée. Le cerle les éduque en ce sens qu'il leur aide à développer leurs talents en faveur de leur prospérité et du bien commun.

Et je termine encore par ces mots de M. Jean-Charles Magnan, agronome:

"De meilleurs cultivateurs, de meilleurs citoyens, des cultivateurs plus prospères et plus heureux. C'est au succès de cette louable entreprise que le cerle apporte toutes ses ressources, toute son influence. Des cultivateurs modèles et prospères, des cultivateurs coopérateurs, fiers de leur profession, intéressés à leur tâche, ouverts à leurs propres ressources, des éveilleurs, — des bons seconds — des chefs! L'œuvre du cerle c'est de préparer ces unités humaines. A côté d'un solide entraînement technique, une telle éducation ne peut manquer d'être fortifiante et salutaire à l'agriculture de demain".

Voilà ce que c'est qu'une J.A.C. et voilà quelles sont les conditions qui, en elles-mêmes, sont faciles à remplir. Souhaitons que les fils de cultivateurs, bien pensants et attachés à leur profession, se fassent un devoir de faire partie de ce cerle, qui est pour eux seuls, s'occupent activement à le faire vivre, et entraînent à y entrer, ceux-là moins actifs et moins doués mais sur qui, une bonne influence peut parfois révéler une personnalité surprenante.

Tous nos vœux vous accompagnent, Jacistes de chez-nous! THERESE.



QUEL SOULAGEMENT! C'EST VRAIMENT MERVEILLEUX POUR LE RHUME DE CERVEAU!

ET CE QU'IL Y A DE MIEUX, M. DUBOIS, C'EST QUE ÇA AIDE A PREVENIR BIEN DES RHUMES SI ON L'EMPLOIE A TEMPS

Ce médicament spécial—le Vicks Va-tro-nol—a été conçu spécialement pour le nez et la partie supérieure de la gorge, où la plupart des rhumes débutent—et se développent. Employé à temps —au premier éternuement ou reniflement, à la moindre irritation du nez—il vous aide à prévenir bien des rhumes et à vous débarrasser des rhumes de cerveau dans leur phase de début. Même si votre tête est prise (par suite d'un rhume de cerveau négligé ou d'enclenchement chronique du nez), le Va-tro-nol vous apportera un soulagement réconfortant—il vous permettra de respirer de nouveau!

VICKS VA-TRO-NOL

Les Lithinés du Dr Gustin

Procurent économiquement la meilleure eau de table et de régime.

Alcaline — Lithinée — Pétillante — Digestive sont très efficaces contre

Acide Urique Rhumatisme, Goutte, Maladies du Foie, de la Vessie, de la Peau, de l'Estomac et de l'Intestin.

Une boîte de Lithinés contient 12 paquets suffisants pour 12 grosses bouteilles d'un litre. Il faut essayer aussi les Pastilles de Lithinée Gustin que l'on suce à la fin des repas dans les déplacements pour remplacer l'eau Lithinée.

EN VENTE A

LA PHARMACIE BERTHIER

Tél.: No. 70

La Cie Canadienne des Agences Modernes 6614 Délorimier Montréal.

Advertisement for La FAIBLESSE PILULES ROUGES, featuring a woman's illustration and text about symptoms and benefits.

Advertisement for Feu! Feu! Feu! insurance, featuring the text 'Bientôt ce cri sera souvent entendu...' and 'Téléphone 146'.

de cuisine. Le salon doit reposer jusqu'au moment d'une grande visite... qui pas plus que lui, n'ont rien vu de ça...
Le paysan, en principe, se méfie des histoires de l'autre monde et de ceux qui les racontent. L'affreux de la vie de campagne c'est d'être livré à la pluie, à la neige, à la nuit noire, et ce, sans grand recours possible. Il n'aime pas être roulé par ceux

La Compagnie Mutuelle d'Immeubles avait déjà fait des affaires à Berthierville

Le premier certificat inscrit en 1904, était de \$2,000.00

En juillet 1904, feu G. Destrois-maisons, président de la Compagnie Mutuelle d'Immeubles Limitée, de passage à Berthierville, y obtenait "entre deux bateaux" l'inscription de deux certificats à la Caisse d'Épargne de cette Compagnie, au bénéfice de deux personnes différentes.

En soi, l'événement n'avait rien d'extraordinaire dans le temps. Mais d'en rappeler le souvenir à 33 ans de distance, n'est pas sans intérêt puisqu'il rappelle l'histoire de cette institution canadienne française, ses progrès constants depuis plus d'un quart de siècle, le bien qu'elle a procuré, et les preuves qu'elle a fournies de son utilité dans le domaine du pratique.

L'un des certificats dont il est question ici, ne vécut que ce que vivent les roses, il n'était pas né via-

ble, le docteur ne put le sauver; l'autre atteignit sa maturité sept ans plus tard, exactement le 7 juillet 1911.

Le produit de ce certificat (\$2,000.00) servit à acquitter la balance du prix de vente sur la propriété du souscripteur. Il n'avait coûté à ce dernier que la modique somme de \$332.00 déposée à la Caisse Coopérative de la C.M.I. par mensualité de \$4.60.

Quant aux avances faites par la Caisse Coopérative, elles furent remboursées, sans intérêt par petits versements, mensuels, équivalents à la moitié de la valeur locative de la propriété donnée en garantie, et ce en moins de dix ans. De ce moment le porteur du certificat No 336-337 en devenait le propriétaire absolu sans aucune redevance à personne.

Ce qui ajoute à l'intérêt de cette anecdote, c'est qu'après trente-trois ans, Berthierville, reçoit pour la

Remède efficace

Pour soulager promptement l'anémie, la débilité générale, l'épuisement nerveux, la faiblesse, l'insomnie, la perte d'appétit, les suites de surmenage physique ou mental et les troubles de la digestion. Le

tonique
ZYMOPHOS

première fois, la visite des représentants officiels d'une association qui n'en est plus à sa période d'organisation, mais se présente au public dans toute sa force, dans la plénitude de ses moyens, et le record d'un passé qui le place désormais au rang de nos institutions nationales.

La bienveillance que semble vouloir lui accorder les citoyens de Berthierville, au simple énoncé du projet d'établissement d'un cercle de souscripteurs recrutés parmi ses épargnants, de toutes classes, donne à espérer du succès de l'initiative de ceux qui ont compris la possibilité et surtout l'opportunité.

Comme dans tous les centres de quelque importance dans la Province, l'esprit de coopération s'est propagé et réaffirmé au fur et à mesure des besoins provoqués par la dépression rendus plus pressants par le refus des financiers et des prêteurs, de contribuer à la défense et à la sauvegarde des intérêts des classes moyennes.

La population de Berthierville comprend qu'il lui faut par ses propres ressources, par la petite et la grosse épargne reçues, reconstituer les capitaux qui circulaient autrefois dans cette localité, et qui, en assurant l'aisance de chacun y apportait la prospérité dans tous les domaines; dans l'agriculture, l'industrie et le commerce.

La Mutuelle d'Immeubles est heureuse de pouvoir contribuer à cette prospérité qu'apportera nécessairement à Berthier dans les années à venir, la réception des quelques centaines de milliers de dollars que sa population aura eu la prévoyance de souscrire aujourd'hui à la Caisse Coopérative de la C. M. I.

(L'Épargne)

LES OUVRIERS ET L'EMBAUCHAGE

Les ouvriers, dans l'acception la plus étendue du terme, ont plus qu'un intérêt théorique dans la campagne actuelle pour stimuler la vente des "produits canadiens" parce qu'il existe un rapport direct entre les "ventes" et l'embauchage.

Chaque "vente" représente du travail directement pour nombre de personnes en dehors de la catégorie des producteurs et de ceux qui fabriquent l'article. Il y a le personnel du bureau dans la manufacture. Il y a les industries qui fournissent, par exemple, la boîte, la bouteille ou tout autre récipient dans lequel se vend l'article. Il y a l'imprimeur qui publie les pamphlets descriptifs ou les étiquettes. Il y a les magasins qui vendent ces articles. Il y a toutes les industries associées qui emploient des hommes et des femmes dans l'une des phases du transfert de cette article du producteur au consommateur. Si bien que, lorsqu'un article "produit en Canada" est vendu cela donne du travail à plusieurs personnes en plus de celle qui produit l'article ouvré.

C'est une erreur, cependant, de croire que la campagne en faveur de l'achat chez nous est limitée uniquement du département de production de notre vie économique. Elle s'applique avec une force égale aux fer-

miers qui vendent leurs grains, leurs bestiaux ou leurs récoltes; aux pêcheurs des provinces maritimes qui prennent leur récolte dans la mer et la répandent sur tout le Canada; et à l'homme qui arrache les métaux et le charbon au sous-sol canadien.

Le travail, par conséquent, devrait bénéficier du développement

de cette campagne parce qu'elle a une grande portée sur les enveloppes de paie. Il s'ensuit que plus on apporte d'ardeur à soutenir le plan de l'achat chez nous — à condition, bien entendu, que le prix et la qualité soient satisfaisants — plus le Canada a de chance de réduire le nombre des chômeurs dans le Dominion.

AVIS... AVIS...

Mesdames et Mesdemoiselles,

qui désirez faire faire un **COSTUME** ou un **Manteau de Printemps**, cessez vos inquiétudes. Vous pouvez maintenant avoir une certitude de coupe et un ajustement **PARFAIT**, aussi un grand choix d'étoffe des dernières nouveautés par l'entremise de **TIP-TOP TAILORS** dont le représentant est **J. A. Champoux** à Berthierville. Le tout à des prix raisonnables et une livraison assurée à temps. Vous êtes invitées à venir voir les échantillons.

J.-A. CHAMPOUX,

Berthierville.

SECURITE SERVICE SATISFACTION

VOUS désirez la sécurité pour vous-même, les vôtres et vos biens.

JE vous garantis cette sécurité en plus d'un service à point et d'un règlement à votre entière satisfaction.

ASSURANCE:

Vie: — Plans modernes

Plans ordinaires.

Automobile: Cies associées

Feu, etc. : ou indépendantes.

Paul Poirier, B.A., L.S.C.

Représentant de compagnies d'assurances choisies.

BERTHIERVILLE,

TEL.: 87

BRISSETTE TAXI

Service à tous les trains du C.P.R.

TRAVERSE TOUS LES JOURS BERTHIER-SOREL

Pour autres détails ou prix spéciaux s'adresser à:

TELEPHONE: 132j,

Votre Hypothèque !!

QUI LA REGLERA POUR VOUS... ?

si vous n'adoptez pas le mode d'amortissement de
LA CAISSE D'ÉPARGNE POUR PRETS MUTUELS
Sans intérêt

CAMILLE DUCHARME

Représentant.

"La Cie Mutuelle d'Immeubles, Ltée".
CAISSE D'ÉPARGNE POUR PRETS MUTUELS
A BERTHIERVILLE



Achats simplifiés à prix économiques

Les Magasins Dominion ont simplifié pour les ménagères la tâche d'approvisionner la table en mettant à leur disposition une grande variété de produits de qualité supérieure. Peu importe ce dont elles ont besoin en fait de produits alimentaires, elles savent qu'elles peuvent le trouver aux Magasins Dominion, à *prix modique* et présenté d'une façon attrayante. Grâce à eux, elles obtiennent un *meilleur rendement* de leur budget pour la table. C'est pour cette raison que les Magasins Dominion jouissent d'une popularité croissante auprès des gens qui comptent le plus — ceux qui forment la classe moyenne dans chaque localité où ils sont installés.

Les Magasins Dominion ne simplifient pas seulement les achats: ils simplifient aussi la vente pour les cultivateurs et les producteurs, qui trouvent en eux une source de revenus sur laquelle ils peuvent toujours compter.

DOMINION STORES LIMITED



Ameublements pour Nouveaux Mariés

Beaux et nouveaux sets de chambre.

Set à dîner
Set de cuisine
Set de salon
Couchette
Matelas
Divanette
Chesterfield
Balance
Poêle
Radio
Moulin à coudre

Tél.: 34

110 de Moncalm,

J.-W. ROBILLARD

Agent de

Massey-Harris et Machineries Renfrew.

Vos vieux meubles seront achetés et serviront d'accomplissement sur des neufs.

NOS COURRIERS

Louiseville

Feu Mlle M. Louise Lavallée

Récemment eurent lieu à l'église paroissiale les funérailles de Mlle Marie-Louise Lavallée décédée à Montréal.

La levée du corps fut présidée par M. le curé Donat Baril.

Le service fut chanté par M. l'abbé Eugène Panneton, assisté de M. l'abbé Donat Baril et M. l'abbé Clau-Lafontaine, comme diacre et sous-diacre.

La bannière des Enfants de Marie était portée par MM. Arthur Laroche et Rolland Roy.

Les rubans étaient tenus par: Mlles Ursule Lessard, Estelle Caron, Laurette Deschênes et Marguerite Lafrenière.

La dépouille mortelle était portée par: MM. Georges Veillette, Aimé Fortin, Napoléon Pagé, Téléphore Lambert, Alphonse Desaulniers et Arthur Juneau.

Portaient les coins du poêle: Mlles Lucienne Voisard, Alice Rousseau, Hélène Pichette, Félicité Houde, Laura Morin et Félicité Houde.

La collecte fut faite par: Mlles Anna Therrien et Georgiana Desrosiers.

La chorale des Enfants de Marie interpréta le cantique "Donnez-leur le repos". Mlle Gilberte Caron chanta les solos.

Nos sincères sympathies à la famille en deuil.

DECES D'UNE RELIGIEUSE

Le 8 mars, est décédée Révérende Soeur Ste-Laure (Erméline Morin) des Soeurs de l'Assomption; la défunte était la soeur de Mme Magloire Dumontier de Louiseville.

Soeur Ste-Laure est décédée à la suite d'un accident, après 40 ans de vie religieuse.

Elle laisse dans deuil: M. Adé-lard Morin, de St-Justin; Mme Joseph Guillemette, de Montréal; Mme André Lafrenière, de St-Justin; Mme U. Paquin, de St-Didace; ainsi que Mme Magloire Dumontier, de Louiseville.

L'Echo de St-Justin offre ses sincères condoléances à la famille éplorée.

A L'HOPITAL

M. Cyprien Boulanger passe quelques temps à l'hôpital St-Joseph des Trois-Rivières.

Mme Wellie Noël a dû subir une opération à l'hôpital St-Joseph.

Mlle Marjorie Lindsay a dû subir une opération à l'hôpital Notre-Dame de Montréal.

HOMMAGES DE FETE

Le 7 mars dernier les élèves du Pensionnat de l'Assomption donnaient une soirée à la salle paroissiale en l'honneur de l'anniversaire de M. le curé Donat Baril.

La salle était remplie de spectateurs.

Mlles Pierrette Paul et Pauline Laroche firent la présentation des fleurs et du bouquet spirituel.

L'adresse fut lue par Mlle Huguette Piché.

Une très intéressante tragédie "Les Mouettes blessées" fut jouée par: Mlles Claire Deschênes, Madeleine Gagnon, Jacqueline Lajoie, Huguette Piché, Lucette Deschênes, Madeleine Lebel.

La comédie "Miss Arabella fait ses confitures" fut interprétée par: Mlles Thérèse Paquin, Pauline Pichette, Gisèle Ricard, Pauline Gou-

let et Odette Courey.

Le cadeau fut offert par Mlle Jacqueline Giguère. Au cours du programme, il eut chant, musique saynètes et déclamations.

M. le curé a adressé la parole à l'auditoire.

Maskinongé

Mme C.-B. Marchand, de retour d'un voyage de quelques semaines à St-Romuald, où elle était l'invitée de son gendre et de sa fille; le notaire et Mme Raoul Demers.

Mme Arthur Bélanger, de passage à Trois-Rivières, la semaine dernière.

M. le notaire J. A. A. Lemire est allé à Montréal ces jours derniers.

M. et Mme Rodolphe Masson et leur bébé Nicole ont passé la fin de semaine à St-Justin chez M. et Mme Joseph Masson.

M. et Mme Aldino Champagne étaient à St-Cuthbert, en fin de semaine.

M. Philius Boucher accompagné de sa fille Mlle Eva, sont de retour d'un voyage à St-Tite, chez M. et Mme Rodolphe Bouchard.

M. et Mme Aimé Lemyre ont passé une semaine à Grand'Mère et Trois-Rivières.

Mme Edmond Champoux est revenue d'un voyage de quelques jours à Trois-Rivières.

Mme Odoric Lafrenière, de Montréal, actuellement en visite chez son père M. Arthur Champagne.

M. Léopold Bastien est allé à Trois-Rivières par affaires.

M. Alcide Lemyre et son fils Jean de passage à Trois-Rivières, samedi dernier.

Mme Philippe Lebeau est allée à Shawinigan, récemment.

BAPTEMES

Le 13 février: — Marie-Emma, Fleurette, enfant d'Armand Dupuis et Jeanne Croisette. Parrain: Simon Paquin, marraine; Emma Dupuis.

Le 10 mars: — Marie-Anne, Thérèse, Cécile, enfant d'Arthur Croisette et Constance Bergeron. Parrain: Edmond Bergeron, marraine: Marie-Anne Vadenais.

St-Barthélemi

GOURET A L'ECOLE D'AGRICULTURE

La gaieté, l'entrain, le bon travail s'affectue à l'École d'Agriculture St-Barthélemi. Dimanche dernier, le 6 mars, avec la bienveillante autorisation du Directeur de l'établissement, le Rév. F.-W. Pomerleau, c.s.v., les jeunes gens de la paroisse ont rencontré l'équipe du Collège.

C'est aux applaudissements bien fournis par le Directeur met la rondelle au jeu. Avec un entrain sans pareil, les joueurs se mettent en devoir. A la première période, aucun point ne fut enregistré. La deuxième période s'ouvre: les passes sont plus nombreuses, le jeu plus serré, les montées, plus sensationnelles. Enfin, voilà Jean Laroche passe la rondelle dans les filets des visiteurs. Ce point fut suivi d'un deuxième et d'un troisième à court intervalle. A ce moment, les adversaires redoublent d'énergie; à leur tour ils

comptent leur premier point, et, finalement un deuxième. La période se termine dans l'espoir de se lancer à l'assaut dans la dernière période afin de bien connaître qui remportera la palme.

Les équipes sont à l'oeuvre pour la dernière période. Les visiteurs deviennent de plus en plus adroits. La besogne devient rude pour le gardien de buts. Finalement la rondelle passe dans les filets de l'équipe du Collège, aux applaudissements générales. La partie se termine avec un résultat de 3 à 3.

Un quart d'heure de jeu supplémentaire accorde la victoire à l'équipe du Collège, avec un résultat final de 5 à 3.

Voici l'alignement des clubs:

VISITEURS

But M. Sylvestre Bernard, Centre Cartier Jac.-Aimé, Aile droite Farley Lucien, Aile gauche Sylvestre Maur, Défense dr. Brissette Pierre, Défense g. Valois P.-Gérard, Substituts Léopold St-Yves, M. Pécotte.

ST-VIAEUR

But Laferrière Gabriel, Centre Geoffroy Bernard, Aile droite Jean Laroche, Aile gauche Gignac Jean, Défense dr. Robillard André, Défense g. Lépine Marcel.

Arbitres: — M. Valois Lionel, M. Desfossés René.

SEPULTURES

10 mars — Joseph, Rosaire, Eugène, fils de M. Anatole Denommée, beurrier, décédé à l'âge de 6 ans et 5 mois.

13 mars — Marie, Ghislaine, Huguette, fille de M. Roland Dupuis (Rang du Nord), décédée à l'âge de quatre ans et 11 mois.

NOUVELLES

M. Avila Frappier a acheté la maison de la succession Philippe Comtois, ayant pour locataire Mlle Hélène Béland.

M. Romuald Farley établira sous peu sa boutique de coiffeur chez Mme Victor Plante, à la place de l'épicerie actuelle.

M. Damien Mercure a vendu sa terre de St-Justin à M. Emile Dauphinais. Il paraît aussi que sa maison située à côté du garage Barrette doit être aussi vendue car il a reçu plusieurs offres.

M. Alex. Brière, gérant de la Banque Provinciale, en vacances pour une quinzaine. M. Edouard Houde, de Montréal, le remplace.

Mlle Blandine Lafontaine a passé la fin de semaine à Québec, chez sa cousine Mme Gaston L'Espinau.

Madame Olivier Barrette revenue d'un court voyage à Montréal pour compléter ses achats de nouveautés pour le printemps. On répète qu'elle aura un très beau choix de chapeaux et de robes.

A une assemblée des directeurs de la Carrière de St-Barthélemi, il a été décidé d'offrir une augmentation de salaire aux employés. Il paraît que la saison s'annonce bonne.

M. Henri Piché a commencé à prendre des ordres à domicile pour épices, thé et café. Il se déclare bien satisfait de ses débuts et mentionne que les gens l'encouragent beaucoup.

M. Claire Bérard, institutrice à l'école du Nord, est à organiser un musée de sciences naturelles pour ses élèves. Toute contribution en nature sera bienvenue. Félicitations pour l'heureuse initiative.

Il y a plusieurs rumeurs de mariages parmi nos demoiselles et beaucoup travaillent activement à leur trousseau... Mais il faut être discret...

Ste-Ursule

Partie de cartes:

Jeudi le 17 aura lieu dans la salle de l'École Normale une partie de cartes au profit des oeuvres paroissiales. Chant et déclamation rendront la soirée des plus agréables.

Un thé pour tous les goûts THE "SALADA"

Chant et déclamation rendront la soirée des plus agréables.

Mlles Georgette Beaulieu et J.-d'Arc Baribeau, de Louiseville, chez M. et Mme Henry Bellemare, au début de la semaine.

M. et Mme Joseph Fleury, de Saint-Justin, étaient dimanche, chez M. et Mme Euclide Lambert.

MM. David Déziel et Jules Bellemare, à Louiseville dernièrement.

H. et Mme Emile Philibert chez M. Jos Lafrenière, samedi.

M. Albert Paquette, de St-Justin, à Ste-Ursule, chez des parents.

M. et Mme Xavier Lessard, de St-Justin, étaient en fin de semaine chez MM. Evariste Lessard et Joseph Bergeron, marchand.

M. Wilfrid Baril à St-Alexis, lundi.

M. L.-Joseph Thisdel, de Louiseville, aux funérailles de Mlle V. St-Louis.

M. Maurice Paquin, de St-Léon, chez Mlle Gracia Béland.

M. et Mme Albert Béland, passe la journée du dimanche à St-Justin.

M. Paul Bellemare à Louiseville, dimanche.

M. et Mme Arthur Casaubon, de St-Edouard, au service, jeudi.

DECES:—

Le 8 mars, à l'âge de 68 ans, Mlle Victoria St-Louis.

A la famille éplorée, nos plus sincères condoléances.

St-Norbert

FUNERAILLES

Le 2 mars M. et Mme André Robillard accompagnés d'une foule sympathique reconduisaient à sa dernière demeure Mlle Lucie Robillard décédée le 2 mars à l'âge de 14 ans après quelques semaines de maladie bien souffrante mais résignée et sanctifiée par les sacrements.

Mlle Lucie Robillard fréquentait encore le couvent et jouissait de l'estime de toutes ses compagnes et ses maîtresses, sa mort cause un profond regret à ceux qui l'ont connue et aimée.

Elle laisse pour la pleurer outre ses parents inconsolables trois soeurs: Fernande, M.-Thérèse et Jeannine, quatre frères: Ephrem, Bertrand, Rogation, Gilles et plusieurs autres parents. M. le curé Forest chanta le service vendredi le 4 mars.

A la famille en deuil nous offrons nos sincères sympathies.

St-Léon

Naissance:

A M. et Mme Chs-Ed. Rivard (Gertrude Laterreur) est né un fils, baptisé: Joseph, Elzéar, Albert. Parrain et marraine: M. et Mme Albert Charette. Portait l'enfant, Mlle Eva Laterreur.

Réunion:

Dimanche dernier se réunissaient chez M. et Mme Lionel Bastien: M. et Mme Chs-Ed. St-Louis, M. et Mme

Armand Bastien et leur fillette Marie-Luce, M. et Mme Josaphat Paquin, ainsi que leurs enfants Jeanette et Lucien, M. et Mme Lionel A. Bastien, et leur garçonnet Réal, M. et Mme Emile Pichette; Mlles Lucile et Anita Pichette, M. Paul-Emile St-Louis.

Déplacements:

Mlle Estelle Lesage est revenue enchantée d'une promenade à Québec.

M. Emilien Lacoursière, de l'Abbitibi, chez ses nombreux parents.

M. et Mme Romuald Bergeron, de St-Paulin, chez Mme Georges Bergeron.

M. et Mme Louis-Georges Deschênes à Ste-Ursule, mercredi dernier.

M. et Mme Emile Pichette, de Ste-Angèle de Prémont, étaient dimanche, chez M. et Mme Antoine Plante.

Mlle Lucile Lemay est de retour d'une promenade à St-Narcisse et à Champlain.

M. Raymond Béland, en visite à Yamachiche.

M. le curé A. Lavergne, M. et Mme Ephrem Fréchette, M. et Mme Philippe Fréchette, Mlle Geneviève Fréchette, chez M. et Mme Lionel Bastien, la semaine dernière.

M. et Mme Adolphe Julien, de Louiseville, chez M. et Mme Adolphe Lacoursière.

MM. Bernard Auger et Alfred Ferron, de passage à St-Paulin.

MM. Léo-Paul et Paul Alfred Fréchette sont revenus dans leur famille après avoir suivi un cours de coopération à l'Institut Agricole d'Oka.

Lavaltrie

M. Charles Hervieux s'est, la semaine dernière, porté acquéreur de la Boulangerie Martineau ainsi que du commerce de provisions qui était exploité conjointement.

Nous souhaitons tout le succès possible à M. Hervieux.

St-Cuthbert

M. Raoul Thibeault à Ste-Elizabeth ces jours derniers, par affaires, chez son beau-frère, M. Doucet.

MM. Louis Mandeville, Roger Barrette, Bernard Dénommée, de passage à Sorel samedi dernier.

FAMILEX progressé toujours parce que ses vendeurs sont prospères! Si vous voulez un commerce qui vous appartienne, des revenus qui augmentent continuellement, écrivez à **FAMILEX**, 570 St-Clément, Montréal. Nous avons montré le chemin du succès à plus de 800 vendeurs, **NOUS POUVONS VOUS AIDER!** Territoire exclusif. Proposition avantageuse. Pas de risque. Pour détails et catalogue gratis, écrivez à **FAMILEX**.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du Comté de Maskinongé

A une session générale du Conseil Municipal du Comté de Maskinongé, tenue en la salle du Conseil, au Palais de Justice, en la Ville de Louiseville, lieu ordinaire de ses sessions, mercredi, le neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent trente-huit, à dix heures de l'avant-midi.

A laquelle session sont présents: M. J. Maxime Bourassa, Maire du village de St-Paulin, Préfet; et Messieurs les Maires J. Philorum St-Pierre, de la Ville de Louiseville; François Bergeron, de la paroisse de St-Paulin; Joseph Lefrançois, de St-Didace; Dr L.-T. Caron, du village de St-Joseph de Maskinongé; Wilbrod Regnière, de Hunterstown; Armand Lamy, de St-Léon; Philippe Vanasse, de la paroisse de St-Joseph de Maskinongé; W.-H. Gagné, de St-Justin; Eugène Branchaud, de Ste-Angèle de Prémont; Irénée Caron, de St-Antoine de la Rivière du Loup; et Adélar Bergeron, de Ste-Ursule; formant le quorum sous la présidence de M. le Préfet.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre dernier (1937). Il est proposé par M. le Maire Irénée Caron, appuyé par M. le Maire Eugène Branchaud et résolu que ledit procès-verbal soit approuvé.

En conformité à l'article 90 du Code Municipal de la Province de Québec, il est proposé par M. le Maire Armand Lamy, appuyé par M. le Maire Philippe Vanasse, et résolu que M. J. Maxime Bourassa, Maire du village de St-Paulin, soit, pour le prochain terme, nommé Préfet du Comté de Maskinongé.

Monsieur le Préfet J.-Maxime Bourassa prête serment d'office, reprend le siège présidentiel et remercie ses collègues de la nouvelle marque de confiance qu'ils lui témoignent en le nommant pour la seconde fois Préfet du Comté de Maskinongé. De son côté il promet faire tout son devoir afin de remplir cette charge le plus honorablement possible, à l'honneur de ses collègues et de ses concitoyens.

Après avoir pris communication de l'état financier de la Corporation du Comté, par la lecture faite par le secrétaire-trésorier, du rapport financier pour l'année 1937, préparé par M. J. St-Antoine, il est proposé par M. le Maire Armand Lamy, appuyé par M. le Maire J. Philorum St-Pierre, et résolu que cet état financier soit accepté et approuvé.

Il est proposé par Messieurs les Maires Armand Lamy et Philippe Vanasse, appuyé par Messieurs les Maires François Bergeron et Eugène Branchaud et résolu que Messieurs les Maires Irénée Caron et W.-H. Gagné soient nommés conjointement avec M. le Préfet, J. Maxime Bourassa, délégués du Comté de Maskinongé.

Il est proposé par M. le Maire François Bergeron, appuyé par M. le Maire Philippe Vanasse et résolu:—

1) Que ce Conseil autorise jusqu'à l'assemblée du mois de septembre 1938, sans autres autorisations, le paiement des comptes ordinaires suivants, savoir:—

Taxe d'eau à la Corporation de la Ville de Louiseville, \$ 12.50
Salaires du concierges, 150.00
Salaires du secrétaire-trésorier, 25.00
Electricité: suivant le tarif en vigueur et les comptes produits à chaque mois par de The Shawinigan W. & P. Co.

Entretien ordinaire du mobilier et des bureaux: suivant le tarif ordinaire et en ce faisant remettre une facture acquittée.

Chauffage: au prix en vigueur sur le marché pour le combustible ordinaire, bois ou charbon.

Téléphones du Régistrateur et du Greffier — d'après les comptes produits chaque mois par The Bell Tel. Co., sans omettre toute fois de se procurer une facture acquittée à chaque paiement des comptes ci-dessus.

2) Que ce Conseil approuve les comptes suivants et en autorise le paiement:—

Préparation du règlement de Perception No. 23, \$ 78.85
J. St-Antoine — rapport financier pour l'année 1937, 15.00
Renouvellement de la chambre à combustion de la fournaise, 181.64
Jean Paul Chevalier — timbres et papeterie et divers services détaillés au compte produit, 12.87

A la requête de M. J. Philorum St-Pierre, Maire de la Ville de Louiseville, et après avoir fait accepter cette requête par la signature de la majorité des Maires du Comté, laquelle requête demeurera en dépôt dans les archives du Comté, le trésorier de la Ville de Louiseville occupa, à partir du 1er décembre 1937, le bureau situé du côté nord ouest de l'édifice du Palais de Justice au lieu du bureau situé du côté sud ouest, qu'il occupait auparavant. — Il est proposé par M. le Maire Armand Lamy, appuyé par M. le Maire Joseph Lefrançois et résolu, que ce changement soit ratifié, et que le bureau loué à la ville de Louiseville, pour son trésorier, soit, durant le bon plaisir de ce Conseil, le bureau situé du côté nord-ouest de l'édifice du Palais de Justice, appartenant à la Corporation du Comté de Maskinongé, et ce, aux mêmes conditions, telles que convenues par une résolution de ce Conseil en date du 9 mars 1927.

Il est proposé par M. le Maire François Bergeron, appuyé par M. le Maire Adélar Bergeron, et résolu que l'acte d'accord relatif à des travaux à être exécutés dans le Ruisseau Quenotte, comté de Maskinongé, et signé par les parties intéressées, soit approuvé; que le compte présenté au Ministère de l'Agriculture par M. Arthur Garand, de St-Edouard, au montant de \$232.40 soit également approuvé par ce Conseil et que copie de la présente résolution soit annexée à l'acte d'accord, ainsi qu'au compte de M. Garand et envoyée au Ministère de l'Agriculture, à Québec.

Pour faire suite aux suggestions de M. Hervé Gagnon dans son rapport en date du 15 avril 1937, M. le Maire J. Philorum St-Pierre donne avis de motion qu'il sera proposé un règlement de perception à l'assemblée du mois de septembre 1938, aux fins de pourvoir à la création d'un fonds pour faire face aux dépenses courantes pour l'année 1939.

Il est proposé par M. Dr L.-T. Caron, appuyé par M. le Maire J. Philorum St-Pierre, et résolu que les secrétaires-trésoriers de chacune des Municipalités du Comté transmettent au bureau de la Corporation du Comté, au plus tard dans le cours du mois d'août, une copie du rôle d'évaluation de la Municipalité dont il agit comme secrétaire-trésorier, en conformité aux articles 666 et 667 du Code Municipal de la Province de Québec.

M. J. Philorum St-Pierre, Maire de la Ville de Louiseville, soumet aux membres de ce Conseil, qu'il serait de toute nécessité de faire installer dans le bureau loué à la dite Ville, pour son trésorier, un système de ventilation quelconque, afin de purifier l'atmosphère, viciée par le grand nombre de personnes qui y ont affaires à certains jours.

La demande de M. le Maire J. Philorum St-Pierre est prise en sérieuses considération, mais comme il sera bientôt midi, que ce Conseil a encore d'autres questions sérieuses à discuter, ce qui prolongerait la présente assemblée trop tard avant le dîner, et afin de permettre aux membres de ce Conseil de constater s'il y a lieu de se rendre à la demande du Maire de la Ville de Louiseville et quels seraient les moyens les plus avantageux à employer, il est proposé par M. le Maire Armand Lamy, appuyé par M. le Maire J. Philorum St-Pierre, et résolu que la présente assemblée soit ajournée à 2 heures de l'après-midi.

Advenant 2 heures de l'après-midi l'assemblée est continuée avec la même assistance et sous la même présidence.

La demande de M. le Maire J. Philorum St-Pierre est de nouveau prise en considération et après avoir mûrement délibéré il est proposé par M. le Dr L.-T. Caron, appuyé par M. le Maire J.-Philorum St-Pierre, et résolu que le secrétaire-trésorier de ce Conseil soit autorisé à faire poser un ventilateur automatique dans la cheminée du bureau occupé par le Trésorier de la Ville de Louiseville et que la Corporation du comté en assume le coût.

Il est proposé par M. le Maire Philippe Vanasse, appuyé par M. le Maire J.-Philorum St-Pierre, et résolu que l'acte d'accord relatif à des travaux à être exécutés dans la concession du "Petit Bois", soit approuvé par ce Conseil et que M. Antoni Bélanger soit nommé syndic pour surveiller les travaux de ce cours d'eau et voir à sa parfaite exécution.

Après avoir pris communication d'une requête signée par certains propriétaires de la Ville de Louiseville et propriétaires riverains du cours d'eau dit "Petit Ruisseau", traversant la Ville dans toute sa largeur, il est proposé par M. le Maire Irénée Caron, appuyé par M. le Maire Armand Lamy, et résolu que demande soit respectueusement faite à M. J.-Paul Caron, Membre de l'Assemblée législative, de s'adresser au Ministère compétent, à Québec, afin d'envoyer un ingénieur le plus tôt possible, faire l'examen des travaux à être faits dans le dit cours d'eau qui passe dans la Ville de Louiseville et d'en faire rapport, le plus tôt possible, à ce Conseil, en donnant les moyens de préventions les plus convenables à éliminer l'état de chose tel qu'exposé dans la dite requête, disant "que ledit ruisseau n'est plus qu'une baignoire apte à noyer les propriétaires, signataires de la dite requête, et à recevoir des déchets où croupit l'eau morte".

Il est proposé par M. le Maire Armand Lamy, appuyé par M. le Maire Eugène Branchaud et résolu que demande soit respectueusement faite à M. J.-Paul Caron, Membre de l'Assemblée législative, à Québec, de s'adresser au Ministère compétent, à Québec, afin d'envoyer un ingénieur faire l'examen de travaux au sujet d'un projet pour la construction d'un pont entre les comtés de Maskinongé et de St-Maurice.

Après avoir pris communication d'une résolution du Conseil de la Ville de Louiseville, adoptée à sa séance du 6 octobre 1937, avoir entendu l'explication des délégués de cette résolution par l'entremise de son Greffier, M. J.-Miville Lesage, avoir mûrement délibéré, il est proposé par M. le Maire Armand Lamy, appuyé par M. le Maire Eugène

COLONISATION

La guignolée des colons

Il y a 2 ans à peine, la Section Mont-Royal de l'Association catholique des Voyageurs de Commerce lançait dans le grand public l'idée de venir en aide aux colons. La guignolée prenait naissance.

Les résultats de cette première cueillette d'effets de toutes sortes furent modestes; ils suffirent néanmoins à encourager les voyageurs dans la poursuite de cette oeuvre.

Peu de temps se passa qu'une seconde guignolée eut lieu, puis une troisième et une quatrième. Et tout ce travail se fit en moins de deux années.

C'est dire que les Voyageurs n'ont pas compté leurs peines, que, se rendant compte de l'importance immédiate de l'oeuvre, ils surent profiter de toutes les occasions pour la faire connaître au public.

Ils y mirent une telle ardeur, un dévouement tel qu'ils entraînent dans leur élan enthousiaste et généreux d'autres sections-soeurs, d'autres organisations d'hommes et de dames, et même, l'automne dernier, une troupe de jeunes scouts.

Et ce ne fut pas sans résultats tangibles que se dépensèrent toutes ces énergies. Lors de la dernière guignolée qui se termina au temps des fêtes, plus de trois wagons d'effets divers furent expédiés aux colons originaires de la cité de Montréal. Et ceci, à part nombre d'instruments aratoires dont l'expédition ne se fera qu'au printemps qui vient. Et l'oeuvre est devenue perma-

nente. La cinquième guignolée est actuellement en marche; elle se terminera avec la période des déménagements de mai prochain.

Tenter de dire tout le bien de cette entreprise est une tâche difficile, tellement ses bons effets sont multiples et divers dans leur nature.

Si l'envoi de dons apporte aux colons nécessaires ce soulagement matériel dont plusieurs ont tant besoin, il exprime, en même temps, aux défricheurs de la forêt le vif intérêt que prend toute notre population à la tâche qu'ils accomplissent vaillamment, celle d'agrandir notre pays par la fondation de nouveaux foyers.

La population de la métropole est de mieux en mieux renseignée sur la valeur de sa collaboration à l'oeuvre de secours aux colons, et partant, à l'oeuvre de la colonisation la charité chrétienne ne connaît pas de bornes.

Nous croyons donc pouvoir prédire à la prochaine guignolée un succès encore plus éclatant qu'à la dernière.

Nous sommes convaincus que le dévouement consacré à cette oeuvre ne s'attériorera pas, que d'autres sociétés d'hommes et de dames, d'autres organisations de jeunesse offriront, à leur tour, la pleine mesure de leur contribution à cette oeuvre qui certes en vaut la peine: l'oeuvre des secours aux colons.

J.-P. LANCTOT.

Le quart d'heure de Rabelais

Parmi les nombreuses locutions passées dans l'usage courant, il en est d'amusantes ou de curieuses dont l'origine est parfois inconnue. Cela n'est pas le cas de: "Le quart d'heure de Rabelais", que l'on emploie pour désigner le moment désagréable où il s'agit de payer. Cette expression vient d'une anecdote dont Rabelais fut le héros.

Rabelais est un de nos plus grands écrivains. Il vivait au temps de François Ier et voyageait parfois pour s'instruire, tout comme son contemporain Nostradamus.

Un jour, il était à Lyon, il s'aperçut qu'il n'avait pas de quoi payer la note de son hôtellerie. Que faire?

Il eut l'idée de se faire ramener à Paris aux frais du procureur du roi et, par la même occasion, de lui faire payer l'addition.

Dans plusieurs paquets, il enveloppa une poudre inoffensive et il écrivit sur chacun d'eux: "Poudre pour le roi", "Poudre pour le dauphin", etc.; il mit les paquets bien en évidence sur un meuble de sa chambre et il sortit faire un tour de promenade.

A peine rentré, il était arrêté par le procureur du roi comme conspirateur dangereux et empoisonneur.

Le procureur paya la note de l'hôtel, enferma son prisonnier dans un carrosse et, fouette chevaux! en route pour Paris!

En cours de chemin il fut hébergé aux frais des villes comme un prisonnier de distinction et il atteignit ain-

si, avec ses gardes, la capitale. On annonça au roi que l'on tenait un dangereux conspirateur. Sa Majesté demanda à le voir et elle partit d'un immense éclat de rire quand elle reconnut le grand écrivain.

Naturellement, le roi comprit immédiatement pourquoi Rabelais avait usé de ce stratagème.

Il remercia les Lyonnais de leur sollicitude pour la conservation de sa vie et... retint le conspirateur à souper!

Depuis, quand on a une note douloureuse à payer, on appelle ce moment le quart d'heure de Rabelais.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

A VENDRE

Outils au complet pour forgeron, à bonnes conditions.

S'adresser à:

Gaspard LAFRENIERE

Tél. 18 Maskinongé, Qué.

Branchaud, et résolu qu'il soit demandé à la Ville de Louiseville de payer sa contribution telle que fixée par le règlement No. 23 et que ce Conseil prendra de nouveau la question en sérieuse considération lors de la passation du nouveau règlement de perception, au mois de septembre prochain et lui fera une diminution pour le surplus payé en vertu dudit règlement No. 23 si jugé convenable et s'il n'existe pas une juste proportion entre le rôle d'évaluation de la Ville de Louise-

ville et celui des autres Municipalités.

Il est proposé par M. le Maire Armand Lamy, appuyé par M. le Maire J.-Philorum St-Pierre et résolu qu'une copie du procès-verbal de la présente assemblée soit envoyée, par le secrétaire-trésorier de ce Conseil à M. W.-H. Gagné, pour publication dans le journal "ECHO de Saint-Justin", et que le coût de la dite copie soit payée par la Corporation du Comté.

Après quoi la séance est close.

LA PREVENTION DES ACCIDENTS A LA MAISON

LES CHUTES

Près de la moitié des personnes qui se blessent à la maison le font en tombant, la plupart dans les escaliers ou escabeaux. De bons escabeaux solides, et des escaliers bien éclairés, libres de jouets, balais, morceaux de savon et autres menus objets, supprimeraient en grande partie cette cause d'accident à la maison.

Nombre d'accidents par chute seraient également évités si l'on attachait solidement les tapis aux planchers, surtout lorsque ceux-ci sont cirés. De même en remettant les livres, jouets et chaque chose à sa place après s'en être servi.

Le prompt enlèvement de la glace, neige, graisse et autres substances comme celles-là supprimerait un risque commun d'accident par chute.

L'habitude de monter sur des chaises, boîtes et autres objets pour atteindre quelque chose, est une cause d'accident qui entraîne souvent de graves blessures. Ayez un bon escabeau ou un marchepied pour arranger cadres, rideaux, tablettes, etc. — c'est plus sûr.

Une plaque de caoutchouc au fond du bain est utile pour s'empêcher de glisser. Les appuis-main fixés au mur sont également une bonne sauvegarde.

LES BRULURES

Environ un quart des blessures reçues à la maison sont des brûlures, et près de la moitié de ceux qui se brûlent sont des enfants au-dessous de 15 ans.

Les allumettes, aux mains des enfants, présentent un danger qu'on néglige souvent. Ayez un porte-allumettes métallique, et tenez-le hors de la portée des enfants.

Dans nombre de familles, on se sert souvent de gazoline et d'autres liquides de ce genre pour nettoyer. Cette pratique, surtout dans la maison, est jugée extraordinairement dangereuse, la chaleur ou le frottement pouvant occasionner un feu ou une explosion.

Plusieurs enfants se brûlent sérieusement en voulant savoir ce que contiennent les chaudrons au feu. Presque tous ces accidents sont évitables en plaçant les chaudrons et leurs poignées hors de la portée des enfants.

Le danger des cheminées d'appartement est réduit par l'usage d'un écran métallique. Celui-ci non seulement s'oppose à la projection des étincelles, mais aussi empêche qu'on se brûle à la flamme ou aux parties chaudes de la cheminée.

Parfois, les enfants se brûlent fatalement en jouant seuls près d'un feu ouvert. Pour combattre ce genre d'accidents, on habitue les enfants à éviter de se tenir près des poêles, cheminées et feux de toutes sortes.

LES ASPHYXIES

Les dangers du gaz sont généralement associés à sa fabrication et à sa distribution. Pourtant, la négligence et les abus dans l'emploi du gaz, à la maison, le rendent souvent plus à craindre qu'à la fabrique.

Nombre d'accidents sérieux sont occasionnés par le rafistolage des tuyaux, boyaux et appareil à gaz dans la maison. L'installation convenable et l'entretien par des employés de la compagnie distributrice sont indispensables à la sécurité.

Avant de vous retirer pour la nuit ou en vous absentant pour quelque temps, ayez soin de fermer les appareils à gaz. Lorsqu'un appa-

reil doit servir pendant un temps prolongé, une bonne ventilation est très importante. Aucune flamme nue (allumettes, chandelles, lampes) ne devrait être apportée dans un pièce remplie de gaz: explosion à craindre.

Dans un garage fermé ou mal ventilé, le protoxyde de carbone qui s'échappe d'un automobile donne souvent la mort.

Les tuyaux, cheminées et poêles mal entretenus dégagent souvent ce qu'on nomme de la "vapeur de charbon". Ce risque d'asphyxie peut être supprimé par des ramonages périodiques. Dans les pièces mal ventilées ou petites, les braseres et poêles de ce genre peuvent asphyxier par l'acide carbonique qui s'en dégage, il faut avoir soin d'aérer.

LES POISONS

Dans bien des familles, on garde couramment certaines substances qui sont de nature à empoisonner: germicides, antiseptiques, insecticides, et autres pour fins de nettoyage. Les empoisonnements accidentels sont rares dans l'emploi naturel de ces substances, mais on en compte beaucoup qui sont dus à la mauvaise manière de les garder.

On ne saurait trop fortement conseiller d'user de toutes les précautions dans l'emploi et la garde des substances venémeuses. A la maison, on recommande de garder ces substances dans un endroit difficile à atteindre et inaccessible aux enfants. Il est arrivé que ceux-ci aient pris de la soude ou potasse caustique (lessive) pour du sucre; d'autres, des solutions vénémeuses pour de l'eau de Seltz.

Les petites armoires dans le mur, de préférence fermant à clef, assurent la bonne garde des remèdes à la maison. Toutefois, pour éviter toute erreur, il est bon d'indiquer ces poisons par des récipients de forme spéciale ou des étiquettes lumineuses. Une épingle dans le bouchon d'une bouteille est également utile pour reconnaître un poison à la noirceur.

COUPURES ET EGRATIGNURES

Il arrive de nombreux accidents, à la maison, faute de soin dans l'emploi des outils, objets de coutellerie et autres articles pointus ou tranchants. Dans nombre de cas, les victimes sont des enfants qui ignorent la nature dangereuse de ces objets ou qui n'en font pas de cas. Les petits ciseaux à bouts ronds sont bien moins dangereux pour les enfants, que les ciseaux longs à lames pointus. Il faut exclure des jeux de l'enfance les bouteilles, couteaux aiguisés et objets pointus, et faire connaître le danger de courir avec ces objets ou de se les porter à la bouche.

Le verre cassé, les boîtes de fer-blanc à bords coupants, vieilles lames de rasoir et autres articles de ce genre qu'on jette avec les déchets ordinaires, font souvent de sérieux accidents. Il importe de bien envelopper ces objets, on s'en débarrasser d'une autre manière convenable.

On se blesse souvent en faisant usage d'un outil impropre, usé ou rafistolé, ou en n'employant pas l'outil qu'il faut.

Les épingles et aiguilles sur les chaises ou autres meubles, de même les clous ou brochettes qui traînent et les petits éclats sur le bois, font souvent des blessures qui s'infectent si elles sont négligées.

L'ELECTRICITE

L'application de l'électricité a in-

troduit de nombreuses commodités dans les demeures. Mais cette forme de l'énergie présente certains dangers si elle n'est pas entretenue ou employée dans les conditions requises.

Une personne qui prend un courant en étant reliée à la terre par un bon conducteur reçoit généralement une commotion. Ainsi, un sujet qui sort du bain ou qui est en transpiration peut être violemment commotionné en touchant à une applique électrique défectueuse pendant qu'il ferme ou ouvre un robinet. Dans bien des cas, la respiration est suspendue, et si le contact n'est pas rompu, de graves brûlures ou même la mort sont à craindre. Souvent, la personne se frappe quelque part en tombant et se blesse davantage.

Presque toujours on peut supprimer les principaux dangers de l'électricité à la maison par l'inspection périodique et le remplacement ou la réparation immédiate des fils, appliques ou appareils en mauvais état. Il faut en outre avoir la précaution de ne pas toucher à ce qui est électrique pendant que le corps est relié à la terre par un bon conducteur: robinet, radiateur et toute tuyauterie métallique. Les contacts desserrés, épissures mal faites et installations par des personnes inexpérimentées donnent souvent des jets de feu qui causent des brûlures.

LE FEU

Outre les ravages considérables qu'il fait à la propriété, le feu tue un grand nombre de personnes. Bien que les brûlures causent la plupart de ces décès, panique et l'asphyxie font beaucoup de fatalités.

Le ramonage périodique des tuyaux de poêles et cheminées, et la réparation des raccords et conduits en mauvais état sont très utiles pour empêcher les incendies à la maison. La suie qui s'accumule peut prendre feu et l'incendie se communiquer à la maison entière. Il est indispensable d'avoir des cendriers métalliques pour les cendres chaudes; on devrait se servir de réceptacles en broche pour faire brûler les déchets et le papier.

Les rideaux non attachés, draperies et matériaux de ce genre, près des poêles, lampes, becs de gaz, bougies, etc., peuvent aisément prendre feu et propager un incendie. L'allumage des bougies dans les arbrès de Noël est tout à fait dangereux et a fait de nombreuses pertes de vie et de propriété. Les cigarettes, allumettes et cigares non éteints font également de nombreux incendies. Les amas de déchets sont dangereux tant qu'ils ne sont pas enlevés; souvent ils s'enflamment spontanément lorsqu'il s'y trouve des matériaux imbibés d'huile ou de graisse.

Afin d'éviter les incendies d'origine électrique, il est bon de faire faire les réparations par la compagnie distributrice ou par un bon électricien. On ne doit jamais laisser un fer ou autre appareil électrique sans enlever le courant.

AUTRES RISQUES A LA MAISON

Les objets rangés sur des tablettes ou dans des armoires non seulement se retrouvent plus facilement mais tombent rarement lorsqu'on les dérange par accident. Les tablettes doivent être assez fortes pour supporter ce qu'on y met, et de largeur permettant d'éviter l'encombrement. Lorsqu'il faut entasser les articles les uns sur les autres, il est dangereux d'en échapper et de se faire mal lorsqu'on les enlève; même danger en transportant quelque chose, lorsqu'on se charge trop.

On se blesse, parfois sérieusement en voulant soulever des objets pesants. La dimension d'un objet à soulever le permettant, il faut le prendre entre les jambes, en se tenant le dos droit, talons par terre. Par précaution, pour les objets en-

combrants ou très lourds, on doit généralement se faire aider. Le maniement des articles tels que les chaudrons de liquides chauds est particulièrement dangereux lorsqu'il y a des enfants autour de vous; ceux-ci peuvent se trouver sur votre chemin tout à coup et déterminer un accident.

Dans bien des familles, on garde des armes à feu, soit comme moyen de défense, soit pour le sport. Afin d'éviter tout accident, les armes à feu doivent être gardées à clef ou serrées de manière que les enfants ne puissent les atteindre. Il est bon de décharger l'arme, la nettoyer et la remettre à sa place, aussitôt après s'en être servi.

La disposition qu'ont les petits enfants à se mettre des objets dans les oreilles, le nez ou la bouche a déterminé maints accidents graves. Avant de mettre un enfant par terre, il faut avoir soin d'y ramasser les objets tels que billes, cailloux, brochettes, épingles ou graines. Les pièces de monnaie surtout sont malsaines; portées à la bouche, elles peuvent être avalées ou se loger dans la gorge. Les objets laissés par terre et les meubles d'arrangés sont généralement plus dangereux la nuit, surtout lorsqu'ils traînent dans les passages.

La plupart des appareils d'usage domestique sont munis de dispositifs pour protéger la personne et empêcher le contact avec les parties mobiles. Lorsque ces dispositifs ont été enlevés, l'emploi des appareils peut être dangereux non seulement pour les adultes, mais aussi pour les enfants. Il faut donc maintenir ces dispositifs en place et les remettre promptement sur chaque appareil si l'on a affaire à les enlever.

Les chiens et les chats égarés, si on les laisse entrer chez soi, présentent souvent des dangers dont on ne se doute pas. Dans bien des cas, ces animaux entraînent la vermine et la maladie.

Le cas du supplément

Nos lecteurs ont sans doute été quelque peu surpris de la discontinuation subite du supplément hebdomadaire que nous ajoutions, depuis près d'un an, à notre journal régulier.

Voici quelques explications. Ce supplément, le même partout, était distribué par presque tous les journaux hebdomadaires de notre province. Ceux-ci avaient accepté de l'insérer dans leurs éditions régulières, sous la réserve de certaines clauses formulées dans un contrat.

Toutefois, en dépit des protestations réitérées des éditeurs de journaux, les propriétaires du supplément négligèrent de se conformer à certaines clauses importantes du contrat. Finalement, de guerre lasse, les journaux hebdomadaires intéressés, dont l'*Echo de Saint-Justin*, ont discontinué la distribution de ce supplément. Mais cette décision n'a pas été prise sans raisons très graves et nos lecteurs peuvent en être convaincus. Il s'agissait presque pour nos journaux d'une question de vie ou de mort, à cause de pertes d'annonces importantes, d'ennuis devant les tribunaux pour violation des droits d'auteurs, etc., etc., etc. On avouera que prendre un tel risque eût été payer un peu cher le plaisir d'offrir à nos lecteurs un petit supplément tabloïd de huit pages, plus ou moins attrayant à tous les points de vue.

Le fameux supplément semble cependant avoir la vie dure et il se débat encore dans les spasmes de l'agonie. Mais souhaitons que ce ne soit pas pour longtemps et qu'il disparaisse à tout jamais pour le plus grand bien de notre presse hebdomadaire.

Les Indiens au Canada

Leur population se chiffre à environ 114,000

D'après les renseignements publiés dans le rapport annuel du ministère des Mines et des Ressources, Ottawa, pour l'année financière terminée le 31 mars 1937, il y a au Canada environ 114,000 Indiens. L'Ontario tient la tête de la liste avec une population indienne de plus de 31,000; la Colombie britannique occupe le deuxième rang avec 26,000; le Québec avec 14,000; le Manitoba avec environ 13,500; et la Saskatchewan avec plus de 12,000.

Le rapport, récemment déposé sur le Bureau de la Chambre des Communes, révèle que, y compris la valeur des produits de la ferme, du bœuf vendu et du bœuf consommé, les gages, le gain provenant de la pêche, de la chasse et du piégeage, le revenu global des Indiens au cours de l'année financière s'est élevé à \$6,102,000, cela à l'exclusion de l'argent du loyer des terres. La valeur totale de leurs biens mobiliers et immobiliers se chiffrait, à l'expiration de l'année, à \$70,170,650, les plus gros articles étant les terres dans les réserves, évaluées à \$2,478,300, les bâtiments privés d'une valeur de \$6,233,700, et le bétail et les volailles, \$2,482,800. Au cours de l'année les Indiens ensemencèrent environ 100,000 acres en céréales, desquels ils récoltèrent 291,500 boisseaux de blé; 555,000 boisseaux d'avoine, 81,000 boisseaux d'autres grains; 29,000 boisseaux de pois et fèves; 312,600 boisseaux de pommes de terre; 74,000 boisseaux d'autres racines; et 55,000 tonnes de foin et autre provente.

L'éducation des enfants

Le gouvernement fédéral a dépensé pour l'éducation des enfants indiens la somme de \$1,821,000 durant l'année financière expirée le 31 mars 1937, d'après le rapport annuel du ministère des Mines et des Ressources pour cette année, récemment déposé sur le Bureau de la Chambre des Communes. Dans la Colombie britannique les dépenses se chiffrent à \$396,500; dans l'Ontario à \$370,400; dans la Saskatchewan à \$330,800; et dans l'Alberta à \$316,600. Les inscriptions atteignent, au total, 18,300, avec une fréquentation moyenne de 14,000.

Le rapport fait remarquer qu'on a tâché de tenir le programme d'éducation de la Division des Affaires indiennes à la portée des besoins des jeunes Indiens. On a attaché de plus en plus d'importance à l'enseignement manuel. On a préparé des plans pour la construction d'externats, aménagés pour un programme d'enseignement devant répondre aux besoins des réserves sur lesquelles les écoles sont établies.

Fait encourageant au sujet des efforts tentés pour l'éducation au cours de l'année, les demandes de cours abrégés d'agriculture et de travaux domestiques ont été de plus en plus nombreuses, et les Indiens se sont montrés enclins à reconnaître la valeur et le caractère distinctifs de leurs arts et métiers.

On a songé aux voies et moyens grâce auxquels la population indienne peut-être encouragée davantage à conserver ses anciennes ressources et capacités et contribuer ainsi à la vie culturelle de la nation. (Le Journal de Waterloo.)

ENCOURAGEZ

NOS ANNONCEURS.

Contrats collectifs et centralisation

Une espèce de conflit dont les graves conséquences peuvent échapper à un très grand nombre, conséquences qui ne tarderont pas à se faire sentir dans les localités rurales, est en voie de surgir de l'application généralisée qui est faite des conventions collectives de travail pour les grandes villes et à la fois pour les petits centres ruraux au préjudice de ces derniers. En effet, les organisations patronales et ouvrières des grandes villes ne tiennent aucun compte de la différence des conditions économiques à la ville et à la campagne. C'est ainsi, par exemple, qu'ici, à Sorel, dans la confection, une convention collective de travail qui est contrôlée par Montréal et en relève a été appliquée à notre petite industrie et est en train de la ruiner; c'est aussi pour une raison analogue, c'est-à-dire pour combattre la monopolisation dans les grands centres de la main-d'œuvre ouvrière que l'Association Rurale des Manufacturiers de Chaussures vient d'attaquer devant les tribunaux civils de la province la constitutionnalité des contrats collectifs auxquels Montréal veut les assujettir. C'est aussi pour les motifs qui sont ceux de la décentralisation que les journaux hebdomadaires se sont opposés à ce que Montréal vienne dicter ses volontés aux imprimeurs de la campagne et qu'ils ont obtenu d'être exemptés d'un contrat qu'on voulait leur imposer.

En tant que concernés comme ateliers de campagne, qui imprimons et publions des journaux hebdomadaires — et la chose doit intéresser tous ceux qui veulent la survie de nos industries rurales, quelles qu'elles soient — à l'appui de nos prétentions nous reproduisons les opinions émises la semaine dernière par quelques-uns de nos confrères.

Voici tout d'abord comment s'exprimait à ce sujet M. Harry Bernard, rédacteur du COURRIER DE SAINT-HYACINTHE:

Les imprimeurs de Montréal, patrons et ouvriers, essaient de créer dans la province cette impression que les directeurs de journaux hebdomadaires sont opposés à un contrat collectif dans les métiers de l'imprimerie. Ils ne se sont pas gênés de le dire dans certains communiqués aux journaux, publiés notamment dans "Le Canada" et l'"Illustration Nouvelle", de Montréal. Or rien n'est plus faux, et les éditeurs d'hebdomadaires tiennent à ce que cela soit su. Non seulement les éditeurs d'hebdomadaires ne sont pas opposés au principe du contrat collectif, mais ils l'approuvent pleinement, reconnaissant tous ses bons côtés, tant au point de vue patronal qu'au point de vue ouvrier. Cela est tellement vrai qu'ils ont à leur crédit d'excellents antécédents, avec leur adhésion collective au contrat de la région de Montréal, en 1936-37. Ils se sont alors accommodés du contrat, ce qui supposait pour eux des augmentations de salaires considérables pour leurs ouvriers, variant de 20 à 50 pour cent. Ils sont prêts à continuer, dans les limites du bon sens et de la justice sociale. Ils sont disposés à toute collaboration saine, à la condition qu'on les traite avec équité, tenant compte des conditions de vie dans leurs villes respectives et des difficultés techniques qui leur sont particulières.

* * *

Les hebdomadaires sont favorables au principe du contrat collectif, mais ils sont opposés à l'application, chez eux, du contrat collectif cuisiné à Montréal dans les derniers mois de 1937, tant par les maîtres-imprimeurs de Montréal, de langue française et de langue

anglaise, que par les associations ouvrières de la métropole. Voilà la distinction qu'il faut faire. Le nouveau contrat suppose une nouvelle augmentation de salaires pour les imprimeurs de la campagne.

* * *

Le plus odieux de l'intervention montréalaise dans les affaires des imprimeurs ruraux, c'est l'attitude des maîtres-imprimeurs de la grande ville. Que les associations ouvrières soient intéressées à des augmentations de salaires, cela se comprend. Mais que les maîtres-imprimeurs de Montréal tiennent mordicus à ce que les salaires de la campagne soient majorés, cela se comprend moins. Sans doute les ateliers de Montréal craignent la concurrence, sur le marché montréalais, des ateliers de l'extérieur. Ils le disent d'ailleurs. Aussi prétendent-ils équilibrer les salaires ouvriers dans la mesure du possible, entre Montréal et les centres ruraux. De cette façon, ils évitent toute possibilité de concurrence agressive. D'autre part cependant, l'équilibre des salaires n'équilibrerait en rien les outillages, avec ce résultat que les maîtres-imprimeurs de Montréal auraient tout de suite l'avantage sur leurs confrères de la campagne. Ils ne craindraient pas chez eux, avec de hauts salaires à la campagne, la concurrence des ateliers ruraux, et ils pourraient, en vertu de leur outillage perfectionné, canaliser vers Montréal tous les contrats d'impression importants qui se donnent présentement dans les petites villes. Les hebdomadaires ont fort bien compris cet aspect du problème, et c'est pourquoi ils ont fait au contrat collectif de Montréal, dernière version, l'opposition que l'on sait. En d'autres termes, ils se refusent à se laisser égorger, étouffer et tuer par les gros ateliers d'imprimerie de Montréal. Ils sont prêts à payer honnêtement leurs employés, mais ils ne veulent pas qu'on leur fasse des conditions de travail telles qu'ils soient exposés à perdre tous les contrats qui les font vivre, et ce au bénéfice des maîtres-imprimeurs de Montréal.

A cette opinion, ajoutons celle non moins judicieuse de LA REVUE DE GRANBY:

Nous trouvons dans les journaux de ces derniers jours l'énoncé de deux raisons à l'appui des revendications soutenues par les feuilles semainières, récemment, en matière de législation ouvrière.

D'abord, il y a le brillant homme de loi québécois, Me Louis Saint-Laurent, qui a allégué, ces jours-ci, à Québec, que la convention collective, dans le cas de la chaussure, ne tenait pas compte suffisamment des conditions économiques propres aux centres ruraux. Il s'agissait d'un quo warranto intenté par l'Association rurale des fabricants de chaussures au comité conjoint de cette industrie. Et où Me St-Laurent a touché une corde qui nous intéressait immédiatement, de la presse rurale, c'est lorsque, à l'appui de son avancé cité plus haut, il a apporté l'exemple des hebdomadaires ruraux. Industriels de la chaussure comme imprimeurs de campagne s'objectent à la convention collective qui serait la chose de la métropole, qui serait sortie du cerveau de Montréal et qui serait partielle à ses origines.

A son tour, sur la même question, LE JOURNAL DE WATERLOO a un article qui cadre très bien avec les deux précédents et en est comme la conclusion logique; voici ce qu'il dit:

La principale raison invoquée par les maîtres-imprimeurs mont-

réalais, pour demander au gouvernement d'assujettir leurs confrères de la campagne au contrat collectif qui les régit présentement, était qu'une exemption en faveur de ces derniers leur permettrait d'aller chercher à Montréal même de plantureuses commandes.

Tel n'est pas du tout l'avis d'un périodique au courant de ce qui se passe dans les grands centres et bien placé pour donner, là-dessus, une opinion absolument désintéressée. Ce périodique est le "Canadian Printer & Publisher," de Toronto.

Les imprimeurs urbains, écrivait-il dans sa dernière livraison, semblent attacher trop d'importance à la concurrence provenant des imprimeurs ruraux. Quel que soit le contrat collectif en vigueur, il est peu probable que les imprimeurs ruraux pourraient aller chercher assez d'ouvrage à Montréal pour affecter sensiblement l'industrie de cette ville. Il est même peu probable que les imprimeurs ruraux eux, pourraient reprendre en l'occurrence le volume d'affaires qui leur est habituellement enlevé par les imprimeurs urbains. Et le "Canadian Printer & Publisher" ajoutait:

"A Toronto, également, on se plaint de la concurrence des imprimeurs ruraux, mais les imprimeurs de Toronto n'en continuent

pas moins d'obtenir de grosses commandes de l'extérieur."

Voilà qui rétablit la situation sous son vrai jour et réduit à néant les craintes exprimées, on sait dans quel but, par les imprimeurs de la métropole au sujet du contrat collectif qui existe actuellement et dont, en attendant mieux et sans pour cela rien changer dans leurs ateliers, les journaux hebdomadaires ne font plus partie.

Nous avons déjà dit à peu près la même chose ici, mais il ne nous déplait pas de l'entendre répéter par quelqu'un dont l'impartialité

est, certes, à l'abri de tout soupçon.

Messieurs les imprimeurs montréalais, il vous faudra modifier au plus tôt votre plaidoyer, car il ne tient pas debout.

Et ce sont des citoyens qui vous le prouvent.

Ce sont là des opinions reposant sur des arguments que personne ne peut mettre en doute et qui démontrent d'une façon absolument positive le bien-fondé de la cause que la presse hebdomadaire a entreprise de combattre, savoir: la centralisation. (Le Courrier de Sorel)

Saviez-vous que:

- Les recherches des savants ont établi les moyennes suivantes pour la durée de la vie chez les animaux.
- Les chimpanzés observés dans les parcs zoologiques ne dépassent pas 20 ans.
- Le hérisson meurt après deux ou trois ans.
- Les chauves-souris vivent de deux à 5 ans.
- Lions, tigres et hyènes atteignent 25 ans.
- Les ours peuvent dépasser 30 ans.
- Le chat en captivité peut vivre plus de 20 ans, mais les espèces sauvages ne dépassent pas 10 ans.
- Le chien domestique bien traité atteint 20 et même 24 ans, mais ses congénères sauvages, — le chacal, le renard, — ne vivent pas au-delà de 10 ans.
- L'écureuil et la marmotte peuvent vivre dix ans; le castor 15.
- L'éléphant que l'on disait pouvoir devenir centenaire, est en réalité très vieux à 80 ans.
- L'éphémère, la mouche jaune des pêcheurs, vit des années dans l'eau avant de prendre son essor pour vivre un seul jour dans l'air.

Participez à ce concours intéressant! \$10,000 en prix!

TOUTE MENAGÈRE QUI PRÉPARE DES REPAS est invitée à participer au concours de \$10,000 en PRIX

1er Prix Valeur de \$2,500
2e Prix Valeur de \$1,000
3e Prix Valeur de \$500
4e Prix Valeur de \$250
5e Prix Valeur de \$100
6e Prix Valeur de \$50
7e Prix Valeur de \$25

VOUS AVEZ BESOIN DE CE DÉPLIANT

Il contient le blanc d'inscription et vous donne tous les renseignements concernant ce concours dont les règles en sont très faciles. Aucune composition ne sera acceptée à moins d'être écrite sur cette circulaire que vous pouvez vous procurer chez n'importe quel marchand de produits Canadian General Electric ou des employés de la Compagnie Shawinigan.

Cette annonce de la Canadian General Electric Company a paru récemment dans les journaux canadiens. On offre \$10,000 en prix pour le meilleur article de cent mots ou moins sur le sujet: "Les bienfaits de l'électricité dans la vie moderne."

Vous avez besoin de cette circulaire

Elle contient le blanc d'inscription et vous donne tous les renseignements concernant ce concours dont les règles en sont très faciles. Aucune composition ne sera acceptée à moins d'être écrite sur cette circulaire que vous pouvez vous procurer chez n'importe quel marchand de produits Canadian General Electric ou des employés de la Compagnie Shawinigan.

Ce concours offre à tous la chance de gagner un des prix indiqués plus haut. Procurez-vous dès aujourd'hui votre circulaire et n'oubliez pas que ce concours se terminera le 16 avril 1938.

THE SHAWINIGAN WATER & POWER CO.

Le carême, la Floride de l'âme

Il faut bien prendre soin de sa santé. C'est nécessaire. Indispensable. Serait-on riche comme Crésus, si on est malade... infirme... alité... à quoi bon la fortune? Serait-on accablé par les honneurs, le premier dans la cité, on est épuisé, pâle comme un mort, titubant de faiblesse, à quoi serviraient ces glorioles?... Mieux vaut la santé. Après la vertu, c'est le bien le plus précieux. Dieu l'accorde. Il faut ménager ce bien. Eviter les excès. Bannir les risques de le perdre. Tout le monde convient de cela. Le premier bonjour, le premier souhait que nous adressons à quelqu'un c'est le voeu d'une bonne santé.

* * *

Ces jours derniers, je songeais à cette question de bien-être et voici à quelle occasion. Un ami me rendait visite. Il arrivait de la Floride où il avait passé l'hiver. La Floride! Un paradis terrestre en janvier... le pays où fleurit l'oranger... la région de l'éternel été... La Floride! Notre côte d'azur d'Amérique. Quel délicieux séjour! Mon ami avait profité de ses vacances. Il était rayonnant de santé: joues roses, yeux allumés, démarche presque militaire. Et avec ce physique rajeuni, repapé, un moral excellent. Il badinait et riait de si bon coeur... Son exemple était contagieux.

* * *

— Et tu ne regrettes point tes deux mois d'absence? l'argent dépensé? la clientèle négligée? lui ai-je demandé. — Non, non, rien de cela. — Pourtant... — La santé, vois-tu, ça ne s'achète point. Impossible de l'évaluer en piastres. J'étais affaibli; maintenant je suis fort. J'étais déprimé, maussade, irritable; j'ai tout laissé ça

là-bas et j'ai rapporté le sourire, du soleil dans l'âme... la joie de vivre. — Ah! mon cher, que je suis heureux d'avoir suivi le conseil du spécialiste! Je suis remonté pour dix ans. MA BATTERIE ETAIT A TERRE; elle est rechargée pour des milles et des milles. Je me compte privilégié. Qu'en penses-tu? — Certes oui. Tu as guéri. Maintenant, il faudra joindre à cette guérison-ci, l'autre... — Je te vois venir... Encore un sermon! — Qui arrive à point. Il te convient; il me convient; il convient à tout le monde. Car tous nous sommes affaiblis, impotents, malades. C'est le moment de faire une cure spirituelle. Nous sommes en Carême.

Cette évocation fit songer l'ex-toriste.

* * *

— C'est loin de la Floride et de ses orangers, remarqua-t-il après une pause. — Pas si éloigné que tu te l'imagines. Raisonnons un peu. Souvent notre santé spirituelle est compromise. Combien de citadins et de cultivateurs portent dans un corps sain une âme malade! Elle vivote... elle languit... Peut-être le cancer du vice rongé sa vitalité?...

Les pratiques religieuses auraient pu guérir. On n'a pas voulu de cette guérison. Et pendant des années et des années, on traîne un cadavre d'âme.

On fuit le Médecin céleste, toutes ses prescriptions et ses avis. On ne veut arracher ni l'oeil, ni le bras qui scandalise... on voudrait immortaliser la plaie horrible...

Quelle idiotie!

Le Carême offre le soulagement, la guérison.

Ce sont les retraites paroissiales: belles prédications, cantiques qui émeuvent, sacrements qui purifient et tonifient.

Pourquoi ignorer Jésus-Christ qui passe et ne revient pas?...

Un moribond qui repousserait le seul Médecin capable de le guérir, ne serait-il pas un insensé?

— Dans le fin fond, avoua mon ami, tu as raison. Il faut observer le Carême. C'est une mesure d'hygiène.

C'est une Floride et une Californie pour nos âmes.

Tout patient peut tirer profit de cette Quarantaine réchauffée par le divin Soleil de justice et enrichie par les fruits savoureux de la pénitence.

Tous nous pouvons refaire une santé compromise.

Seulement, il faut le vouloir.

ESDRAS DU TERROIR.

La grâce et les gestes

On admire autant chez une femme le charme naturel que la beauté.

Regardez avec soin toutes les femmes que vous trouvez gracieuses ou dont vous admirez l'allure. Ces qualités sont plus réellement efficaces que la régularité des traits ou même que la proportion des formes.

Or, ces qualités peuvent s'acquérir. Nos grand'mères, qui avaient plus de grâce que nous, ont connu le professeur du maintien.

Vous pouvez les admirer aussi, seule et sans professeur. Il vous souffira de pratiquer, pour chacun des actes principaux de la vie, quelques exercices.

Démarche souple

Il faut mettre en parfait état les muscles de la plante du pied, les tendons de la cheville, les mollets et de la cuisse, l'équilibre du corps sur les hanches. Pour cela, marcher très lentement le long d'une ligne du parquet: un pas par minute et pieds nus, comme si vous vouliez supprimer quelqu'un par le silence de votre démarche.

Ensuite, faites à allure normale un pas en avant, un pas en arrière, 1 ou 20 fois de suite. Changez de pied et recommencez: excellent pour l'équilibre du buste.

Enfin, portez sur la tête un poids de trois à quatre livres (un ballon, par exemple, un coussin, un livre) sans le tenir avec les mains. Si le ballon ne teint pas, placez d'abord sur votre tête une petite couronne faite d'une serviette roulée. C'est en portant sur la tête que les femmes de Corse et de Sicile acquièrent leur allure royale. En outre, porter sur la tête fait un peu grandir.

Se tenir debout avec grâce

Il faut être en équilibre sur une jambe raide, l'autre jambe restant souple; c'est ainsi que se tiennent toutes les statues. Se tenir les jambes écartées n'est supportable qu'avec beaucoup d'insolence juvénile. De plus, tenir les jambes écartées fait paraître les jambes plus courtes.

S'asseoir et se tenir assise

Autre exercice: on s'assied mal parce qu'on porte le bassin trop en arrière, et qu'on donne l'impression de s'accroupir péniblement sur les deux jarrets. Pour s'asseoir sur une chaise, faites comme les jeunes premiers de théâtre ou de cinéma: une jambe sur le côté de la chaise et l'autre devant. Vous vous essayez sans raideur mais le buste à peu près droit. Pour un fauteuil, que vous ne pouvez pas, à cause des bras, pendre de côté, appuyez-vous du bout des doigts à l'un des bras et essayez-vous doucement, en tournant un peu.

On se tient mal assise parce qu'on n'ose pas s'asseoir à fond. Loin de craindre l'appui du dossier comme une enfant timide, il faut, au contraire, bien appuyer vos reins. Il n'y a pas de grâce sans aisance.

Il arrive souvent que nos chaises ne soient pas confortables; elles ne sont pas assez profondes, ne soutiennent pas les cuisses, et laissent porter le corps en avant. Pourquoi croise-t-on les jambes, ce qui n'est porte le corps en arrière sans ef-

Voulez-vous ...

FAIRE PROGRESSER VOTRE COMMERCE

* * *

NOURRISSEZ-LE EN ANNONÇANT REGULIEREMENT DANS LES COLONNES DE VOTRE JOURNAL LOCAL.

Le plus grand constructeur de Commerce de nos jours est l'ANNONCE. De la bonne publicité est synonyme des ventes. Il vous en coûte de l'argent — c'est vrai — mais en regard des profits que vous en retirez — c'est une dépense insignifiante. N'importe quel Homme d'Affaire investira de l'argent dans une Entreprise où il y aura du profit pour chaque piastre investie.

* * *

Si vous voulez une preuve que les annonces sont la nourriture du commerce et le font prospérer, regardez les annonces de toutes les grandes maisons d'affaires. Croyez-vous que ces hommes d'affaires avertis seraient de si réguliers annonceurs si cette publicité ne les payait pas?

fort. Si votre siège n'est pas trop haut, vous obtiendrez les mêmes résultats en posant un pied presque sous vous et l'autre un peu plus en avant. Il est horrible de s'asseoir pieds joints, les genoux écartés.

Il est non seulement laid, mais très malsain de n'appuyer au dossier de la chaise que le haut du dos, en laissant les reins s'affaisser dans un creux. Pour vous corriger de ce défaut (outre le portage sur la tête que je vous indiquais plus haut) il vous faudra de patients exercices de la colonne vertébrale: toucher à terre, les pieds retenus, relever le buste lentement, vertèbre par vertèbre; ramper sur le dos sans s'aider des coudes ni des talons.

Se baisser

Quand on se baisse pour ramasser un objet, le défaut peut être le même que quand on s'assied mal; c'est qu'on porte le bassin trop en arrière. Il faut s'approcher très près de l'objet à ramasser, fléchir un genou en avant, l'autre en arrière; c'est presque la vieille révérence masculine.

Mais beaucoup de femmes auraient du mal à le faire avec grâce; en effet, le jarret qui plie en avant doit faire un assez grand effort. Habituez-vous donc à mettre dix fois de suite chaque genou à terre sans appui des mains. En quelques semaines, vous aurez ainsi des jarrets d'acier; non seulement vous pourrez vous asseoir et vous baisser avec grâce, mais la fatigue dans les escaliers aura disparu.

Se pencher est autre chose que de se baisser. Devant une table basse, devant un tiroir ouvert, on ne se baisse pas, on se penche. C'est une question de colonne vertébrale souple. Vous n'aurez de la grâce, en vous baissant un peu que si vous pouvez vous baisser beaucoup davantage. Pour avoir de la grâce, il ne faut jamais donner l'impression qu'on a la limite de ses forces ou de ces moyens. Remarquez aussi que beaucoup de femmes qui, avec un certain effort, peuvent se baisser, ne peuvent pas rester baissées. Cette crampe, cette allure poussive, sont le contraire même de la grâce dans le mouvement.

Si vous êtes gênée par ce défaut, voici un exercice qui ne vous coûtera pas une seconde de votre journée: le matin, lacez vos chaussures, les deux pieds à terre, sans plier les genoux. Le soir, délacez-les de même. Cela vous paraîtra dur la première semaine, et c'est d'un merveilleux entretien.

Descendre de voiture

Voilà, enfin, un petit problème tout moderne et que n'avaient que les professeurs de maintien.

Comment sortir d'une automobile basse? Par souci d'aérodynamisme, les toits des voitures sont de moins en moins hauts et les sièges touchent le sol.

Il est plus facile d'entrer et de s'asseoir; en effet, vous entrez de côté en vous esseyant et c'est ainsi qu'on doit s'asseoir, même sur les chaises normales; vous aurez seulement à plier davantage les jarrets.

Mais pour sortir?

Ouvrez la portière, repliez la jambe qui est à l'intérieur, sortez à la fois l'autre jambe, la tête et les épaules. Sortir d'une voiture les deux pieds en avant, comme le font la plupart des femmes, est ridicule; s'accroupir à l'intérieur pour plonger par terre comme le font quelques autres est pénible et porte le bassin en arrière de la manière la plus inesthétique. Il n'y a donc, vous le voyez, qu'une seule bonne manière de sortir d'une voiture basse.

Une femme gracieuse, c'est une femme qui a rendu parfaits tous les gestes familiers de la vie. C'est donc une question de patience plus que de magie: la grâce peut s'acquérir. (Le Journal de Waterloo.)

LES ABIMES DE L'INFINIMENT PETIT

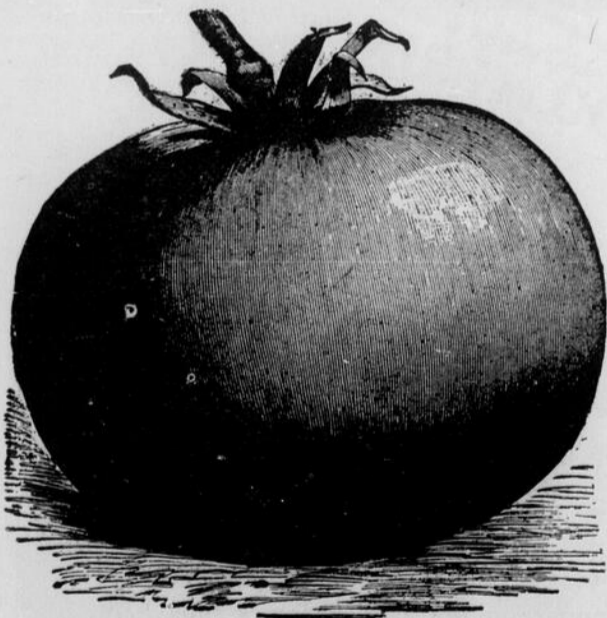
Pour avoir quelque idée de l'inimaginable petitesse des atomes qui constituent toute matière et des molécules qu'ils forment en se combinant, il faut avoir recours à des suppositions fort extraordinaires. Voici deux exemples que propose un physicien, M. Marcel Boll.

Pour compter de un jusqu'à un milliard, à raison d'un nombre par seconde, il faudrait consacrer à cet exercice environ 32 ans de sa vie, sans manger, ni boire, ni dormir. Pour dénombrer les molécules dont l'ensemble forme une goutte d'eau de 2 millimètres de diamètre, et à condition de séparer à chaque seconde un tas d'un milliard de molécules, il faudrait 40 siècles.

Cette même goutte d'eau, si l'on en représentait chaque molécule par un grain de sable, on disposerait d'une quantité de sable telle qu'elle pourrait recouvrir la France entière d'une couche épaisse de 20 centimètres.

Marianne.

(La Parole, Drummondville)



JOHN BEAR SELECTION SPECIALE. Variété hâtive à fruits ronds, d'un rouge vif, chair ferme, contenant peu de graines, vignes excessivement vigoureuses et productives. La meilleure variété pour l'exportation ou conserve. Lb \$4.25, ¼ lb \$1.50, oz. 50c, ½ oz. 30c, pqt 10c. Pour obtenir gratuitement un catalogue complet et illustré de 128 pages, s'adresser à:

La Semence Supérieure Inc.

410, Place Jacques-Cartier, Montréal, Qué.

LA PAGE DES CULTIVATEURS

La vie coopérative

M. l'abbé Philippe Perrier donnait, samedi dernier, à un dîner-causerie de la Corporation des Agronomes du Québec, une conférence sur le syndicalisme catholique qui, j'en suis sûr, aura aidé énormément à mieux comprendre le problème délicat qu'offre cette question tant discutée de nos jours.

Au cours de cette conférence, une idée énoncée par M. Perrier m'a frappé et je ne cache pas que j'en fait mon profit.

Je ne saurais répéter mot à mot les paroles dont s'est servi le conférencier, mais je crois traduire fidèlement sa pensée par celles que voici: "Il est décourageant de constater combien, chez nous, se rencontrent de gens qui se hasardent à traiter certains de nos problèmes les plus délicats et qui ne les connaissent pas ou les connaissent si peu qu'ils le font de manière à les faire mal comprendre."

Je ne saurais dire dans quelle mesure cet avancé est vrai en ce qui a trait à la question syndicale, mais je sais combien cela peut être vrai de la coopération.

Il est déconcertant, parfois scandaleux, de voir avec quelle désinvolture, certaines gens s'arrogent le droit de parler de coopération sans en connaître même les éléments, sans savoir ce que c'est, sans s'être donné la peine d'étudier autrement que pour en savoir quelques longs mots presque toujours mal compris.

Mais ce qu'il y a de plus déconcertant, c'est de voir que ces gens qui se font fort de parler de coopération à tort et à travers, sont trop souvent des personnes qui, par suite d'une position spécialement en vue, peuvent plus facilement induire leurs auditeurs à croire qu'ils parlent de ces problèmes en connaissance de cause.

Chose curieuse, et typique à la fois, ce sont justement ces gens-là qui sentent le plus le besoin de faire état de leur grande sincérité et de leur dévouement toujours désintéressé à "la cause".

Quand on doit parler de problèmes aussi délicats à des gens qui ont le droit de connaître la vérité, il ne faut pas oublier qu'on a le devoir non pas seulement d'être sincères, mais en plus celui d'être véridiques et de dire des choses qui sont vraies.

La sincérité n'est pas toujours la même chose que la vérité, tellement peu que l'on peut être "100% sincère", tout en étant "100% dans les patates".

Comme exemple, en coopération, des conséquences néfastes de l'influence de certaines gens sur nos problèmes coopératifs, je me contente de mentionner la si simple question des principes coopératifs.

Si nous nous arrêtons à faire la somme de tout ce que l'on nous a dit et écrit en fait de principes coopératifs, n'est-il pas vrai que nous devrions compter au moins une vingtaine, sinon plus, de principes coopératifs, alors qu'en réalité il n'y en a que trois.

On conçoit dans quelle situation difficile, impossible même, on met ceux qui voudraient apprécier le mouvement coopératif chez nous, lorsqu'il doivent le juger à l'aune de tous ces principes coopératifs plus ou moins justes qu'on leur sert à tort et à travers.

Alfred SAVOIE.

LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

fournit les commentaires suivants sur le marché

VOLAILLES VIVANTES: —

A l'occasion d'une des fêtes juives les plus importantes de l'année (Purim), les poules grasses et pesantes furent recherchées et les prix fermes.

Les quelques arrivages de poulets "à griller" ont rapidement été écoulés mais afin de ne pas nuire à la vente, il est important de n'expédier que des sujets bien finis et ne pesant pas moins de 2 livres chacun, livré sur le marché de Montréal.

VOLAILLES A BATTUES: —

La demande s'est légèrement améliorée et les prix un peu plus fermes.

OEUFs: —

Montréal et Québec

Au début de la semaine, avec une demande assez active pour absorber les arrivages et éviter l'accumulation ce marché a été stable et les prix soutenus; cependant paraissait plutôt tranquille au cours des derniers jours à la suite d'un ralentissement dans la distribution et d'une offre plus considérable.

VEAUX ABATTUS: — MONTREAL

Les arrivages sont plus considérables et excèdent la demande. La vente est lente et les prix ont fléchi.

QUEBEC

Les arrivages ne suffisent qu'à la demande régulière et les prix sont inchangés.

PORCS ABATTUS: —

Montréal et Québec

Les arrivages sont limités et la demande très active; ce marché s'est maintenu ferme et à la hausse.

Prix de remise

COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC, 130 Rue ST-PAUL EST, MONTREAL

Semaine finissant le 12 mars 1938

POULES VIVANTES

A—5 lbs et plus	23c
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	20
C—3 lbs jusqu'à 4 lbs	18
COQS	15

POULETS VIVANTS A Rôtir

Sélectionnées

A—5 lbs et plus	22c
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	20
C—3 lbs jusqu'à 4 lbs	19

POULETS VIVANTS A Griller

"GRIS"

A—3 lbs et plus	35c
B—2 1/2 lbs jusqu'à 3 lbs	32
C—2 lbs jusqu'à 2 1/2 lbs	28

"BLANCS"

A—2 1/2 lbs et plus	32c
B—2 lbs jusqu'à 2 1/2 lbs	30
C—Pesanteurs moindres et qualité inférieure	25

OEUFs

A—Gros	27c
B—Moyens	25
A—Poulettes	24
B—	23
C—	20

VEAUX ABATTUS

Engraisés au lait

Bon	12c
Moyens	10
Communs	07

POULETS ABATTUS

Engraisés au lait

A—6 lbs et plus	32c
A—5 lbs jusqu'à 6 lbs	31
A—4 lbs jusqu'à 5 lbs	29
B—6 lbs et plus	29
B—5 lbs jusqu'à 6 lbs	28
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	27

POULETS ABATTUS

Sélectionnés

A—6 lbs et plus	30c
A—5 lbs jusqu'à 6 lbs	29
A—4 lbs jusqu'à 5 lbs	28
B—6 lbs et plus	26
B—5 lbs jusqu'à 6 lbs	25
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	24
C—6 lbs et plus	26
C—5 lbs jusqu'à 6 lbs	24
C—4 lbs jusqu'à 5 lbs	23
C—3 lbs jusqu'à 4 lbs	21

POULES ABATTUES

Sélectionnées

Spécial — 5 lbs et plus	24c
A—5 lbs et plus	23
A—4 lbs jusqu'à 5 lbs	22
A—3 lbs jusqu'à 4 lbs	21
B—5 lbs et plus	21
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	20
B—3 lbs jusqu'à 4 lbs	19
C—5 lbs et plus	19
C—4 lbs jusqu'à 5 lbs	18
C—3 lbs jusqu'à 4 lbs	17

Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.

PRIX DE REMISE POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 8 MARS 1938 INCLUSIVEMENT

Montréal et succursale Québec
beurre frais

No. 1. Pasteurisé	35 c
No. 2. non pasteurisé	34 1/2
No. 2.	34

TRES IMPORTANT: — Aucune commission ou frais d'emmagasina-gé à déduire de nos prix de remise de beurre.

LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC FOURNIT LES COMMENTAIRES SUIVANTS SUR LE MARCHÉ

BEURRE

Evidemment à la suite d'une autre appréciation vers la hausse et alors que les prix ont atteint un nouveau sommet, nous avons à rapporter un marché actif et ferme.

Pour les raisons que nous avons relatées dans nos commentaires de la semaine dernière, nos distributeurs locaux continuent à s'approvisionner modérément; cependant, au cours des derniers jours, nous avons enregistré une augmentation substantielle dans les achats pour expéditions urgentes à destination des centres ruraux et afin de pouvoir suffire à cette dernière demande, il a fallu se rendre aux exigences des détenteurs qui commandaient des prix plus élevés.

Suivant le relevé final compilé par le bureau des statistiques du Gouvernement Fédéral, les stocks détenus en entrepôts par tout le Canada, au 1er mars, étaient approximativement 8,000,000 lbs de moins comparativement à la date correspondante de l'an dernier et de nature à consolider la situation présente de ce marché.

Les arrivages de beurre frais sont encore très légers; toutefois, on rapporte des arrivages de 4,460 boîtes de beurre Néo-Zélandais qui furent rapidement absorbés.

Au cours de l'avant-midi, le 14 mars, le No. 1. Pasteurisé d'herbe reclassifié au gros était coté de 35 3/4 c à 35 1/2 c la livre et le beurre frais de 35 3/4 c à 35 1/2 c la livre.

FROMAGE

Le marché au fromage est ferme et les prix du coloré de Québec varient de 14 1/4 c à 14 1/2 c la livre.

PRIX DE REMISE DE LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC, SUCCURSALE DE QUEBEC

Semaine finissant le 12 mars 1938

POULETS ABATTUS

Engraisés au lait

A—5 lbs et plus	28c
A—4 lbs jusqu'à 5 lbs	27
B—5 lbs et plus	26
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	25

POULETS ABATTUS

Sélectionnés

A—5 lbs	26c
B—5 lbs et plus	24
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	23
C—6 lbs et plus	21
C—5 lbs jusqu'à 6 lbs	20
C—4 lbs jusqu'à 5 lbs	19

VEAUX ABATTUS

Bons	15c
------	-----

POULES ABATTUES

Sélectionnées

A—5 lbs et plus	21c
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	20
B—5 lbs et plus	20
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	19
C—5 lbs et plus	17
C—4 lbs jusqu'à 5 lbs	16
COQS	14

OEUFs

A—Gros	27c
A—Moyens	25
A—Poulettes	24
B—	24
C—	22

Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.

PORCS ABATTUS

A—Bacon de choix 135 à 160 lbs	13 c net
Plus \$1.00 — prime	
B—Bacon 120 à 160 lbs	13 c net
Boucher, 120 à 160 lbs	12 3/4 c net
Lourd, 160 à 200 lbs	12 1/4 c net
Léger, 100 à 200 lbs	12 1/2 c net

ANIMAUX VIVANTS

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi le 14 mars 1938 par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Limitée.

Select 190 — 230 lbs	10.25—10.60
Prime \$1.00	
Bacon 180 — 230 lbs	10.25—10.60
Boucher 160 — 240 lbs	9.75—10.10
Léger 120—160 lbs	9.25— 9.60
Lourd 240 — 270 lbs	9.75—10.10
Extra Lourd	
270 lbs — plus	9.25— 9.60
Truies	7.00— 7.50

VEAUX DE LAIT

Choix	6.50—7.00
Bon	6.00—6.50
Moyen	5.50—6.00
Commun	4.50—5.00

VEAUX DE CHAMP

Bon	3.50—4.00
Moyen	3.00—3.50
Commun	2.50—3.00

AGNEAUX

Choix	7.00—7.50
Pesant	6.00—6.50
Bélier	6.00—6.50
Commun	6.00—6.50

MOUTONS

Bon	4.50—5.00
Commun	3.00—3.50

VACHES

Choix	4.50—4.75
Bonne	4.00—4.25
Moyenne	3.50—4.00
Commune	2.50—3.00
Très Commune	2.00—2.25

TAURES

Choix	5.00—5.25
Bonne	4.50—5.00
Moyenne	4.00—4.50
Commune	2.50—3.00

TAUREAUX

Choix	4.25—4.50
Bon	3.75—4.00
Moyen	3.50—3.75
Commun	3.00—3.50

BOUVILLONS

Choix	6.00—6.25
Bon	5.50—5.75
Moyen	4.75—5.25
Commun	4.25—4.75
Com. Léger	3.50—4.00

LA COOPERATIVE AGRICOLE DE ST-JUSTIN

par son COUVOIR A LOUISEVILLE

offre aux aviculteurs de la région,

DES POUSSINS DE TOUTES PREMIERE QUALITE.

Coqs enregistrés R.O.P. ou descendants
40% poules d'un an.

OEUFs de 24 onces la douzaine et plus; incubé.

EPREUVE DU SANG, SELECTION.

Rien n'a été épargné.

P. ROCK barré. LEGHORN blanches.

Livraison à partir du 8 février.

Cotations sur demande.

SERVICE RAPIDE ET COURTOIS.

COUVOIR LOUISEVILLE,

J. Roland Brassard, Secrétaire.

SAINT-JUSTIN DEMANDE UN MEDECIN

Lors de sa dernière séance le conseil municipal de la paroisse de Saint-Justin a voté une résolution où l'on expose qu'il serait d'intérêt public et à l'avantage de toute la population qu'un médecin viendrait résider dans les limites de la municipalité et y tiendrait un bureau permanent. Cette résolution a été proposée par le conseiller Paul Baril et appuyée par le conseiller Ovil Trudel.

On fête M. l'échevin Arthur Hérard, à Joliette

Samedi soir dernier, un groupe de citoyens de Joliette se rendaient à la résidence de M. Arthur Hérard, rue Archambault, à Joliette pour le fêter à l'occasion de son élection au poste d'échevin de la ville de Joliette.

M. Rolland DeVarenes, de Montréal, agissait comme maître de cérémonies. Il conduisit la soirée avec beaucoup d'entrain et ses nombreuses réparties amusèrent beaucoup l'assistance.

Au cours de la soirée, M. DeVarenes pria M. Antonio Barrette, député de Joliette à la législature provinciale, de bien vouloir se faire l'interprète des personnes présentes pour présenter à M. Hérard ses meilleurs vœux dans sa nouvelle fonction. M. Barrette eut des paroles très élogieuses à l'adresse de M. Hérard. Il félicita les électeurs de Joliette d'avoir fait un aussi bon choix, et fit ressortir toutes les qualités de M. Hérard soulignant le fait que M. Hérard eut des débuts très modestes et que par son intégrité et son travail il fut vite remarqué par ses concitoyens, c'est pourquoi on tenait à l'élire comme échevin et il était assuré d'avance que les électeurs ne regrettaient pas

la confiance qu'ils venaient de lui témoigner. M. le député eut aussi des paroles aimables à l'adresse de Mme Hérard, la digne compagne de notre échevin. Les paroles du député furent très applaudies.

Ensuite, M. Paul Villeneuve adressa quelques mots et dit que les amis de Joliette s'étaient donné la main pour venir féliciter M. Hérard à sa résidence, pour son élection à l'échevinage.

M. Hérard se leva très ému pour remercier les organisateurs de cette soirée du grand honneur que l'on venait de lui faire en venant le fêter chez lui. Il remercia le député, M. Barrette, d'avoir, malgré ses nombreuses occupations, accepté d'être présent à ces joyeuses agapes. Il remercia les électeurs de Joliette de l'avoir élu au poste d'échevin et qu'il ferait tout en son possible pour mériter cette confiance.

On présenta une jolie gerbe de fleurs à Mme Hérard.

Il y eut un joli programme musical de préparé.

M. J.-Avila Duchesnay, jeune pianiste de talent ouvrit le programme par la marche caractéristique de Godard suivie d'une de ses compositions intitulée: "Ballade de Con-

cert".

M. DeVarenes invita ensuite M. Wilfrid Duchesnay, artiste bien connu de la radio, au programme "Par-dessus les Toits", de la Maison L.-N. Messier, de Montréal. Ce dernier se fit applaudir dans plusieurs chansons de son inépuisable répertoire.

Ont aussi prit part au programme musical: M. le député Barrette; M. et Mme Jos Robert; M. Henri Duchesnay; Adolphe Larose; Roland DeVarenes; Raoul Charette; Mme Ernest Sanschagrín; M. J.-H. Sansregret; M. Gaston Sanschagrín; Rolland Hérard; M. Avila Duchesnay, accompagné de Mme A. Larose, nous firent entendre plusieurs duos de piano.

M. Paul-Emile Carrier fit tordre l'auditoire avec ses "bonnes vieilles histoires".

A minuit, un succulent goûter fut servi, lequel était arrosé de vins exquis.

Parmi ceux qui prirent part à cette soirée, nous avons remarqué: M. le député Antonio Barrette avec sa dame; M. et Mme Arthur Hérard; M. et Mme Paul Villeneuve; M. et Mme Jos Robert, M. et Mme Robert Meagher, M. et Mme Edgar Pouliot, M. et Mme Paul-Emile Carrier, M. et Mme Philippe Germain, M. et Mme Hervé Majeau, M. et Mme Henri Duchesnay, M. et Mme Wilfrid Duchesnay, M. et Mme Rolland DeVarenes, M. et Mme A. Larose, M. Gaston Sanschagrín, M. J.-H. Sansregret, M. Napoléon Hérard, M. Avila Duchesnay, M. Hildège Bordejeau, M. Raoul Charette, Mme Ernest Sanschagrín, Mlle Lucie Sanschagrín, Mlle Cécile Cloutier, M. Rolland Hérard, Mme S. Robillard, Mme F. Gravel, M. Paul Hérard, M. Roger Hérard, Mlle Thérèse Hérard, Mlle Claire Brière, M. Marcel Hérard, M. Gilbert Hérard.

Tous se retirèrent aux petites heures en reportant de cette jolie soirée le meilleur des souvenirs et en remerciant M. et Mme Hérard de leur royale hospitalité.

Note de la Rédaction. — Pour l'information de nos lecteurs, M. Arthur Hérard est le gendre de M. Ovil Duchesnay, de notre village.

UN MONUMENT AUX SINISTRES DE ST-HYACINTHE

(St-Hyacinthe, 10 mars). — Le Conseil de la Fédération des amicales des anciens élèves des FF. du Sacré-Coeur, dans une réunion spéciale tenue à St-Hyacinthe après les funérailles des 46 victimes du Collège "Sacré-Coeur" a décidé, de concert avec le conseil de l'amicale de l'institution détruite, de lancer une souscription pour ériger un monument aux sinistres dans le cimetière même du collège incendié.

Cette initiative, inspirée par la sympathie des anciens élèves pour les familles et les Frères si cruellement éprouvés, rencontrera, nous en avons l'assurance, l'assurance, l'approbation de tous, et ceux qui le peuvent souscriront généreusement et le plus tôt possible. Il ne faut pas, en effet, que le souvenir de ces victimes innocentes s'efface de no-



Nervosité

Crainte, soucis, anxiété affectent votre sommeil, votre repos et votre santé. La Nourriture du Dr. Chase pour les Nerfs vous aidera sûrement à reprendre santé, vigueur et confiance. Faites-en usage aujourd'hui.

Nourriture Du Dr Chase pour les nerfs

tre esprit. Un monument digne de l'héroïsme de leur sacrifice, élevé à l'endroit de leur martyre, rappellera au monde entier que le 18 janvier 1938, le bon Dieu, dans ses desseins insondables, s'est choisi 46 âmes d'é-

lite. Le monument projeté, de granit rouge, aura 15 pieds de longueur et six pieds de hauteur. Il protégera les cendres des Frères et des élèves unies dans la mort comme ils l'étaient dans leur chère maison.

On est prié d'adresser directement son offrande au Rév. Frère Lucius, S.C., président honoraire, 98 Boulevard Laframboise, St-Hyacinthe, P.Q. Un accusé de réception sera envoyé à tous les souscripteurs. La liste complète des bienfaiteurs sera publiée dans les journaux. On insérera aussi cette liste dans le monument même.

Le Conseil de la Fédération des amicales remercie d'avance, au nom des parents des victimes, les généreux confaiteurs

PETITES ANNONCES

ATTENTION: — Pourquoi ne pas travailler quand il vous serait possible de vous assurer un salaire raisonnable toutes les semaines? Profitez de l'occasion, détaillez nos 250 produits garantis. Faites fructifier vos heures de loisirs. Offre exceptionnelle et très avantageuse. Valise fournie gratuitement. Ecrivez pour détails complets à la Cie des Produits Jito Ltée, 1031 Dorchester E. Montréal.

Territoire Rawleigh maintenant vacant. Belle occasion d'obtenir ouvrage permanent et profitable. Augmentation considérable dans les ventes cette année. Commencez immédiatement. Ecrivez à Rawleigh, Dépt. No. ML-495-K-C, Montréal, Canada.

Mobilier 4 chambres, comprenant ensemble Chesterfield 20 morceaux, ensemble Salle à manger 9 morceaux — mobilier chambre à coucher 5 morceaux, mobilier Salle à déjeuner 6 morceaux. Spécial à \$198. Entreposage gratuit jusqu'à demande. Ecrivez pour livret illustré gratis. City House Furniture, 259 ouest Ste-Catherine, coin Jeanne-Mance, Montréal.

Deux jeunes taureaux de race Jersey (1 an) pesant de 400 à 450 lbs: pour prix et détails s'adresser à M. Romain Fafard, village de St-Cuthbert, Cté Berthier.

VOUS POUVEZ ÉVITER CECI!



Faites vos emplettes par TÉLÉPHONE

Vous n'avez pas besoin de vous inquiéter des intempéries lorsque vous avez le téléphone. Il vous suffit de prendre l'appareil et immédiatement le boucher, l'épicier ou le boulangier sont prêts à vous servir. Et ce ne sont là que quelques-uns des services nombreux que le téléphone peut vous rendre chaque jour. Il n'est rien qui puisse vous offrir à si bon marché, autant de confort, de sécurité et de commodité.



SOYEZ FORT

SI VOUS SOUFFREZ DE:

- FAIBLESSE COURBATURES
- NERVOSITE FATIGUE HABITUELLE
- ÉPUISEMENT MANQUE D'APPETIT



PRENEZ LES

PILULES MORO

CIE MEDICALE MORO 1566, St-Denis, Montréal

A. BELLEHUMEUR

Bijoutier-Horloger

En face du Marché.

BERTHIERVILLE.

SPENCER

Corsets, Girdles, Brassières, Belts, Surgical Corsets

Un Dessin est Créé Spécialement pour Vous

Estelle Joly 13 de Laval

TEL.: No. 48

Dominique Giroux

NOTAIRE

Greffier de la Cour de Circuit et de Magistrat pour le comté de Berthier.

Bureau au Palais de Justice, BERTHIERVILLE.

Tél.: No. 99

EME. LACROIX

AVOCAT

Vendredi en soirée et toute la journée du samedi. 18 Frontenac, Berthierville.

Tel. No 115

Dr G.-H. Pagé

Chirurgien-Dentiste

108 de Frontenac, Berthierville

MAURICE BRETON

avocat

Le lundi après-midi de 2 à 5 hres p.m. à l'étude du Notaire J.-A. Boivin Berthierville.

Tel. 126

Dr Gérald Gervais, M.D.

Médecin

Berthierville

AVILA ROULEAU

notaire

Sequestre officiel . . .

Bureau: Résidence:

88 Frontenac, 147 Montcalm

Tél. No. 119 Tél. No 91

RODOLPHE BEDARD

Bureau établi en 1908 Expert-comptable licencié et agréé "Chartered Accountant" Consultations pratiques en matières Commerciales et Financières. 485, Avenue VIGER, MONTREAL

Armand Sylvestre

AVOCAT

Bureau tous les jours de la semaine.

102 de Frontenac BERTHIERVILLE.

Ecole Sociale Populaire

L'Heure Catholique au poste CKAC, à 5h.45

Les causeries de l'Heure catholique, organisée par le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, sous le patronage de S. Exc. Mgr Gauthier, sont consacrées cette année à l'encyclique Divini Redemptoris sur le communisme. Celle du 20 mars sera donnée par le R.P. Robert Fortin, S.S. professeur de théologie. Il parlera du rôle du clergé. Cette causerie commence à 5h.45. Elle dure vingt minutes. A 6h.05, programme musical exécuté par le Choeur Pie X, dirigé par l'abbé Ethelbert Thibault, P.S.S.

Tout ne va pas bien au pays des Soviets

Voici les titres des articles dans un seul numéro de la "Pravda Vostoka" (1er février 1938): "Sabotage du stock de semences". "Le combustible fait défaut". "Les semences menacées de détérioration". "On se désintéresse des semences printanières". "Le travail n'est pas organisé." "Les fainéants de la station de tracteurs agricoles". "Bourrage de crâne". "Les formulaires manquent". "Une myopie nuisible". "Une usine délabrée". "La chaux est abandonnée sous la pluie".

L'Archevêque de Sibérie a été fusillé

Le correspondant à Riga de la Commission des Directeurs de Journaux catholiques apprend d'Irkoutsk que l'archevêque orthodoxe de Sibérie, Mgr Mefodiy, qui se trouvait en état d'arrestation depuis octobre 1937, a été condamné à mort par un tribunal militaire pour espionnage au profit du Japon. La sentence a déjà été exécutée. L'accusateur public présenta comme preuve une lettre adressée par l'évêque, en 1936, à un prêtre du Japon, dans laquelle il décrivait la situation lamentable des églises chrétiennes en

Russie soviétique. En même temps que l'évêque, les deux prêtres orthodoxes Popov et Dorugov, ses collaborateurs âgés, ont aussi été condamnés à mort.

Moscou soutient les Libres-Penseurs d'Amérique du Sud

Le "Kirchenbund" annonce de Moscou que les Unions des Libres-Penseurs du Brésil, de l'Uruguay et du Paraguay, ont adressé à la Centrale sans-Dieu de Moscou un pressant appel, leur demandant un secours financier. Depuis la nouvelle situation politique dans leurs pays, les libres-penseurs sud-américains sont obligés d'agir en partie illégalement. En 1937 ils avaient gagné environ 30,000 membres nouveaux. Moscou leur a consenti une avance de 5,000 livres sterling remboursable dans vingt ans, sans intérêts; la centrale moscovite des Sans-Dieu se déclare prête en outre à former à ses frais en U.R.S.S. des propagandistes athées américains.

En Suisse, le Canton de Schwytz interdit à son tour le communisme

Un canton de plus, celui de Schwytz, vient d'interdire le parti communiste et toutes autres organisations dangereuses pour l'Etat. Le peuple a voté l'interdiction par 5438 voix contre 3517. Rappelons que les mesures analogues ont déjà été précédemment adoptées par les cantons de Neuchâtel, Genève, Fribourg et Vaud.

L'Athéisme dans la zone Rouge

Un télégramme de Riga, reproduit par l'Observateur Romano, annonce que le chef suprême des sans-Dieu, Yaroslavski, n'est pas encore satisfait de l'activité des athées de l'Espagne captive. Officiellement, le nombre des athées recrutés par cette organisation internationale n'est que de 28,000, chiffre que le chef des "Sans-Dieu" estime dérisoire et insuffisant. La centrale de Moscou, devant une pareille désillusion, s'appête à envoyer, en avril prochain, une délégation soviétique de la "Ligue des Sans-Dieu" en Espagne rouge, pour étudier l'organisation d'une nouvelle campagne. A cette occasion, la

Vous vous devez d'essayer l'émail



Laissant une surface dure à l'apparence de porcelaine qui séchera dans l'espace de 4 heures.

Donnez à votre intérieur, à vos meubles, boiseries, planchers, chaises, carrosses de bébés, etc. une ambiance charmante à bas prix.

1 gallon d'émail FLOGLAZE couvre 500 à 600 pieds carrés.



Adressez-vous, à la toute prochaine fois à nos distributeurs locaux:

Toute surface revêtue d'émail FLOGLAZE, devient la plus facile à entretenir.

La Ferronnerie de Berthier

Tél. No. 17
Berthierville.

Délégation en question offrira à ces "correligionnaires" espagnols un drapeau rouge portant la célèbre inscription qui constitue sa devise: "La religion est l'opium du peuple".

LA LIGUE DE SECURITE

Pour récompenser la bravoure des personnes qui se sont portées à l'aide des victimes de la récente conflagration du collège du Sacré-Coeur à St-Hyacinthe, la ligue de sécurité a fait entreprendre une enquête dans le but de découvrir ces personnes et de signaler leur dévouement à l'attention du public.

ne aux bureaux de la ligue à Montréal. Les informations devront être authentiques, aussi complètes que possible, et être accompagnées d'une attestation signée par au moins deux personnes.

La ligue a l'intention de profiter du prochain congrès de sécurité de St-Hyacinthe, le 4 avril, pour décorer ces personnes qui se sont signalées par leur travail humanitaire durant la nuit de la trépidité.

ENFANT PRECOCE

Le petit Mimi, six ans, a reçu une verte semonce de sa mère, à la suite d'une gottise d'enfant.

Il sort du salon et rencontre son père qui lui dit:

Alors, mon enfant, qu'est-ce qui ne va pas?

— Rien d'extraordinaire. Je viens d'avoir une dispute avec ta femme.

Et voici une troisième révélation

Après les révélations concernant la livraison, par les Soviets de Russie, du pétrole aux armées italiennes et japonaises, et du minéral de fer destiné au réarmement de l'Allemagne, le journal du Front Populaire français "L'Oeuvre" annonce que ce n'est pas fini...

Et qu'est-ce qu'on apprend? Que le Syndicat Russe du Naphte ravitailla en pétrole les troupes du général Franco!

Avouez qu'il est difficile de mieux se moquer de son monde!

De nombreuses informations ont déjà été reçues aux bureaux de la ligue. Afin que tous les héros de ce drame reçoivent la récompense qu'ils ont largement méritée par leur courage et leur désintéressement, tous ceux qui ont eu connaissance d'un acte exceptionnel sont priés d'envoyer immédiatement le nom de la personne

POUR VOS TRAVAUX DE

REPRISAGE...

COUTURE A LA MAIN...

LINGERIE A REPARER...

ET AUTRES DETAILS A L'AIGUILLE

Adressez-vous à

Mlle ELODIA DUBOIS
BERTHIERVILLE

Le médecin malgré lui (Molière)

Au Collège St-Joseph Berthierville
Sous la Présidence d'Honneur du REVEREND PERE JOSEPH LATOUR, c.s.v., Sup. Prov.
Les Finissants offrent gracieusement leur séance de classe aux Membres anciens et actuels du Conseil de l'Amicale.
Le 18 mars 1938.

Important message pour vous Messieurs...

IL VOUS FAUT UN HABIT OU UN PALETOT POUR PAQUES???

Eh bien! Voici: En plus du stock considérable que nous avons en magasin, nous informons le public, que nous aurons, à notre magasin, pour deux jours seulement, "MONSIEUR WHITE", l'expert tailleur de la célèbre maison de vêtements, faits sur mesures "LIBERTY CLOTHES". M. WHITE, ce spécialiste en mesures, aura un choix extraordinaire d'échantillons, de tissus de haute qualité, importés d'Angleterre. Il prendra lui-même vos mesures, et chaque complet sera confectionné pour vous et sur vos mesures. Tout vêtement vous sera vendu garanti — Nous sollicitons votre visite qui sera très appréciée.

Les prix seront très alléchants \$22.50 et plus

Quand?? Lundi et mardi 21 et 22 Mars

Où?? A La Maison D. Tessier
Berthierville.

La Semaine Parlementaire

(Communiqué de l'Union Nationale)

Le travail de la session avance rapidement. La semaine dernière, on a terminé le débat sur le budget. C'est M. Peter Bercovitch, député de St-Louis (Montréal) qui a parlé au nom de l'opposition libérale. L'hon. M. Onésime Gagnon, ministre des Mines, lui a répondu pour le gouvernement. Les deux chefs, l'hon. M. Maurice Duplessis et M. T.-D. Bouchard, échangèrent ensuite quelques remarques, après quoi M. Frank Pouliot, député de Missisquoi, prit la parole. On entendit le lendemain M. Grégoire Bélanger (Dorion) M. G.-E. Dansereau (Argenteuil) M. Léon Casgrain (Rivière du Loup) et C.-S. Bertrand (Laurier).

Une grande partie de ces trois séances a été consacrée à l'étude des crédits du gouvernement. Là encore, le travail avance avec rapidité. L'opposition pose bien quelques questions aux ministres, mais il se souleva rarement de longs débats.

La semaine dernière, le Conseil Législatif a tenu deux séances. Il y fut longuement question des bills 19 et 20 qui assurent la liberté de travail dans la province de Québec. Les membres du conseil ont d'abord discuté divers amendements, puis ils ont ajourné à cette semaine pour adopter les bills.

Depuis cette semaine, la Chambre siège le soir. On prévoit que la session ne sera pas longue maintenant. Mais il y a encore plusieurs lois importantes à présenter, entre autres celle qui assurera l'autonomie complète de notre province.

Le comité des comptes publics a repris son travail mercredi dernier. Le principal témoin fut M. Elzéar Paul, de Montréal, qui était autrefois à l'emploi de la compagnie Dalgic et Paul. Il a déclaré que cette compagnie faisait de nombreuses affaires avec le gouvernement Taschereau. Cette compagnie, dit-il, a un jour encaissé un chèque de \$20,000 pour des marchandises qu'elle n'a même pas livrées au gouvernement. Elle prenait même des moyens pour ne pas payer de taxes sur ses profits, par exemple en majorant les factures. Le témoin dit que durant quatre années, au lieu de profits de \$800, la compagnie aurait dû déclarer des profits de \$70,000. Le président de cette compagnie était un membre du Reform Club et un organisateur du gouvernement Taschereau.

Après deux séances, le comité s'est ajourné à la semaine suivante. Le principal témoin assigné est M. Charles Lanctôt.

La Reine

Baptêmes:—

Marie-Colette, enfant de M. et Mme Hercule Mireault, de St-Lambert. Parrain et marraine: M. et Mme Gaudias Audy, grands-parents.

Marie, Camillienne, Thérèse, enfant de M. et Mme Camille St-Arnauld. Parrain et marraine: M. et Mme Arthur Doiré, grand-parents.

Joseph, Rolland, Jacques, enfant de M. et Mme Ovide Ladouceur. Parrain et marraine: M. et Mme Jacques Daoust.

Mariage:—

M. Philippe Goulet à Mlle Juliette Lessard.

Sépulture:—

M. Eustache Ladouceur, septuagénaire.

Cours de tissage:—

Du 28 février au 5 mars, des cours de tissage, filage, tricot, furent donnés par Mme Fernand Pelletier, du département des travaux domestiques sous les auspices du Cercle des Fermières. Près de qua-

rante dames et demoiselles suivirent les cours. La devise fut bien exécutée. Soyons vaillantes, travaillons plus et mieux. Sachons utiliser pour le bien général les talents de chacune. Tous les membres se sont montrés ponctuels et intéressés, des leçons de l'institutrice, tant au tissage qu'au filage et surtout au tissu chenille, tissu boutonné et lames de fantaisie. Ainsi que les ingénieuses suggestions données pour le décor intérieur de nos maisons. On peut juger par là, qu'on a compris l'importance d'avoir eu une bonne institutrice. Ses leçons étaient données avec tant de clarté qu'elles firent lumière même chez les moins habitués aux travaux du métier. Nous devons donc à Madame Pelletier nos plus sincères remerciements et nos fermières émettent le vœu d'avoir chaque année au moins la visite de cette distinguée institutrice. Disons en passant que la bonne volonté et le travail de nos Fermières à la suite des premiers cours nous ont valu d'exposer des exhibits à Québec à la dernière exposition, lesquels nous ont remporté des résultats dépassant nos espérances. Ces derniers cours nous donnent confiance en l'avenir et nous font apprécier davantage l'oeuvre de M. P.-E. Gauthier, directeur de l'École des Arts domestiques. Notre aumônier, M. l'abbé Cormier a visité notre Cercle durant les cours et a encouragé le mouvement. Comme appréciation, Madame la Présidente lui a offert une jolie écharpe, don des fermières et tissée par Madame Pelletier, notre institutrice. Pendant notre cours, coïncidait la fête si originale du mardi-gras et ils n'ont pas fait défaut non plus. Une soirée récréative fut organisée et la plus franche gaieté y a régné. Il y eut chant, musique, bonbons à la tire, jeu de bingo pour distribuer nombre de cadeaux donnés à cette occasion. Nous devons aussi un cordial merci à M. Donat Casaubon qui nous a offert un local confortable pour ces cours.

St-Barnabé

CHEZ NOS FERMIERES. —

Dernièrement nos fermières ont fait l'acquisition d'un métier double et une sertisseuse dont tous les membres en bénéficient gratuitement. Les assemblées auront lieu le 21ème mercredi de chaque mois à 2 heures de l'après-midi: Les membres doivent y apporter papier, crayon et tout le matériel nécessaire.

Voici le programme d'activités élaboré par nos fermières pour l'année 1938.

Avril: — Causerie par Mme Boivin, 2e Recette: Cuisson du roastbeef par Mlle Edith Bournival, 3e Démonstration: Poches et boutonnières par Mlle Madeleine Diamond et Mme E. Ferron; 4e Dessert surprise par Mlle E. Veillette, 5e Recette: Epaulé de veau farci par Mme Zéphirin Bourassa, 6e Boîte aux questions.

Mai: — Causerie par Mme Esdras Ferron, 2e Taille des Tomates, concombres et melon par Mme Boivin, 3e Savon de ménage par Mme O. Lamy et Mme Ovide Grenier, 4e Patron, robe de maison par Mme Max Gélina, 5e Boîte aux questions.

Juin: — Causerie: L'hygiène, Mlle Ayotte, G. M., 2e Recette à la rhubarbe, par Mlle Edith Bournival, 3e Mise en conserve des fruits par Mme E. Ferron, 4e Patron: Blouse pour dame par Mme Maxime Gélina, 5e Boîtes aux questions.

Juillet: — Causerie par Mlle Annette Gélina, 2e Recette: Salade aux légumes par Mme Arthur Gélina, 3e Recette: Plat aux légumes par Mme Nestor Bourassa, 4e Patron: Set de sous-vêtements, par Mme Adam Blais, 5e Boîte aux questions.

Août: — Causerie par Mme Nestor Bourassa, 2e Conserve de légumes

par Mlle Marguerite Castonguay, 3e Diverses manières de conserver les concombres par Mme A. Grenier, 4e Recette: Gâteau à la mélasse, par Mme Arthur Gélina, 5e Patron: Manteau de fillette par Mme Adam Blais, 6e Boîte aux questions.

Septembre: — Causerie par Mlle Madeleine Castonguay, 2e Layette et bonnet de bébé par Mme Lucien Bournival, 3e Soupe et plat aux légumes, par Mlle E. Veillette, 4e Catsup, par Mme Phyllis Bourassa, 5e Boîte aux questions.

Octobre: — Causerie par Mlle E. Veillette, 2e Pain de ménage par Mme E. Ferron, 3e Manière de préparer l'agneau par Madame Zéphirin Bourassa, 4e Tartes diverses, par Mme E. Ferron, Mlles E. Bournival et E. Veillette, 5e Boîte aux questions.

Novembre: — Causerie par Mlle Edith Bournival, 2e Manière de préparer un ragoût par Mmes O. Lamy et Adam Blais, 3e Sujet d'études, le lapin par Mme Zéphirin Bourassa, 4e Bûche de Noël, par Mme N. Bourassa, 5e Recette: Gâteau par Mme Boivin et Mlle A. Gélina, 6e Boîte aux questions.

Décembre: — Causerie, par Mme Zéphirin Bourassa, 2e Résumé des activités de l'année. Etat des finances. Perception des contributions par la secrétaire, 3e Choix du programme de travail pour l'année suivante.

CARNET SOCIAL. —

Mme Josaphat Matteau est de retour d'un long séjour passé à Saint-Clément de Montbellard (Témiscamingue), elle a aussi visité les nouvelles colonies et elle est revenue enchantée de ce long voyage, ayant espoir d'aller y demeurer bientôt.

M. Joseph Marcouiller de Saint-Sévère, ses filles Mlles Foma, Lorette et son fils en visite dernièrement chez M. Lionel Bourassa.

M. et Mme Ovide Lemay leur fille Mlle Brigitte et leur fils M. Raymond, ont visité quelques parents à St-Sévère.

M. et Mme Zéphirin Bourassa, Mlle Huguette Bourassa, leur fille adoptive, Mlle Colette Descôteau et M. Bérard Pellerin, tous en visite chez M. et Mme Ephrem Bourassa, la semaine dernière.

M. Aimé Descôteau de St-Sévère en visite dernièrement chez M. Ovide Lemay.

Mlle Marie-Jeanne Bourassa, garde-malade, employée à l'Unité-Sanitaire de Shawinigan, pour le Comté de St-Maurice, en visite dernièrement chez ses parents M. et Mme Zéphirin Bourassa.

Mlle Gilberthe Bellemare a passé un séjour à Shawinigan, l'invite de sa soeur Mme Emery Larue.

Mlles Jeannette Lemay et Georgette Bourassa ainsi que MM. Armand Lord et Alde Pelerin, en visite dernièrement chez M. Armand Pellerin à Charette.

Mlle Mariette Diamond et M. Jean-Paul Diamond en visite à St-Sévère dernièrement les invités de Mlle Lionette et M. Normand Marcouiller.

Mlle Madeleine Castonguay passe quelques semaines aux Trois-Rivières par affaire.

Mlle Jeannette Gélina de Charette en visite dernièrement chez M. et Mme Ovide Lemay.

Mlle Georgette Bourassa a rendu visite à sa cousine Mlle Lionette Marcouiller de St-Sévère.

REUNION INTIME. —

Mlles Alice Lord, Jeannette Lemay et Mme Armand Lord se sont rendus à un dîner chez M. et Mme Donat Ricard à Yamachiche dernièrement.

AUTRE REUNION. —

Quelques amies de Mlle Simone Lemay se réunirent dernièrement à la demeure de ses parents: M. et Mme Albert Lemay, pour la soirée.

Étaient présents: outre Mlle Lemay et ses parents, Mlles Cécile Marcouiller, Annette, Yvette et Gracia Gélina, MM. Lionel, Philippe et Georges Étienne Lemay, MM. Jean-Paul Marcouiller, Bruno Gélina et Antonio Gélina ainsi que M. et Mme Lewis Lemay, boulanger. La soirée fut très

agréable. Ce n'est qu'à une heure assez avancée que tous se séparèrent avec regret.

M. Philippe Bourassa, boulanger; et M. Eugène Dupont, marchand, en visite à Yamachiche et aussi par affaires dernièrement.

M. Bérard Pellerin a été rendre une visite à Mlle Lionette Marcouiller, dimanche dernier.

M. Marcel Pellerin en visite chez M. Zéphirin Bourassa la semaine dernière.

Office du tourisme de la province de Québec

Les revenus bruts du tourisme en 1937, dans la province de Québec se chiffrent à \$77,000,000. Cette province a reçu 6,448,359 visiteurs étrangers: 1,882,631 ont fait un séjour moyen de 6 jours, et 4,565,728 1 à 2 jours.

Voici les chiffres éloquentes qui ressortent d'un rapport sur le tourisme, préparé par le ministère de l'Industrie et du Commerce, dont l'honorable Joseph Bilodeau est le ministre, et M. Louis Coderre, sous-ministre.

Le Québec a retiré de l'industrie touristique depuis 1915, \$663,373,000. En 1915, il y a vingt-deux ans, le tourisme ne rapportait que \$340,000. Lentement d'abord, il a évolué: \$731,000 en 1916; \$716,000 en 1917; \$885,000 en 1918. Puis, le premier million atteint, les autres sont venus comme par enchantement: \$1,745,000 en 1919; \$3,077,000 en 1920; \$4,015,000 en 1921; \$9,174,000 en 1922. Le point culminant parut être \$61,000,000 en 1929. Après cette date, en effet, le mouvement décrut jusqu'à ne pas dépasser \$35,000,000 en 1933 et en 1934. Mais, en 1936, rebondissement à \$64,000,000 et, en 1937, c'était le record des records: \$77,000,000. Il y a lieu d'anticiper beaucoup mieux pour 1938, grâce au congrès eucharistique national. D'ailleurs, comme il est dit justement dans le rapport qui vient d'être présenté: "Notre province possède des possibilités touristiques illimitées. Nous n'avons qu'à la garder invitante pour recevoir des flots de visiteurs. Nous sommes les voisins d'une république qui possède 75 pour cent du nombre des automobiles du monde entier. De plus, notre Saint-Laurent est la route la plus avantageuse vers l'Europe; elle épargne 40 pour cent du trajet en haute mer. Comme attraits, nous avons une nature pittoresque et sauvage, un héritage d'exploits légendaires, de bravoure, de traditions et de souvenirs qui donnent au Québec un visage unique dans l'Amérique du Nord".

Ces \$77,000,000 sont donc loin de constituer un maximum. N'oublions pas que les États-Unis ont maintenant une population de cent trente millions et possèdent 24,197,685 automobiles. N'oublions pas non plus que les millionnaires ne sont pas les seuls à voyager. Tout le monde, chez nos voisins, souhaite passer ses vacances à l'étranger. Le Québec, à cause de son aspect différent des autres provinces canadiennes, peut canaliser la majeure partie de ce tourisme. Mais il lui faut soigner sa publicité, et c'est ce que fait le gouvernement en participant aux expositions, en annonçant dans les journaux et magazines, en répandant les brochures et les cartes et en diffusant les renseignements; il lui faut bien recevoir les étrangers, et cela comporte un hôtellerie parfaitement organisée; cela comporte une voirie supérieure; cela comporte un esprit civique mieux éclairé.

Moyennant quoi, les chiffres sont là qui le démontrent, il n'y a vraiment pas de limites aux possibilités du tourisme. Joignons donc nos efforts à ceux des autorités provinciales et ne laissons pas les autres s'emparer d'une industrie qui peut

Réélu préfet du comté



M. Maxime Bourassa, maire de St-Paulin Village, réélu préfet du comté de Maskinongé.

L'Hôtel de Vancouver

M. S.-J. Hungerford, président du Réseau National annonce que l'Hôtel construit par le Canadien National à Vancouver sera ouvert au printemps ou au commencement de l'été de 1939. L'hôtel de Vancouver du Canadien Pacifique sera fermé et le nouvel hôtel sera exploité en commun par les deux grands réseaux.

M. Hungerford est revenu hier, de la côte du Pacifique où il a discuté avec le maire et le conseil municipal de Vancouver l'entente conclue entre le Canadien National et la ville en vertu de laquelle le nouvel hôtel a été construit en compensation de terrains donnés au Canadien Nord, l'un des chemins de fer constituant le Réseau National. L'hôtel a été commencé en 1929 et il ne reste qu'à le décorer et à le meubler.

"En 1931, dit le président du Canadien National, il fut décidé de ne pas poursuivre plus avant les travaux de construction avant que la situation économique ne se clarifie. Plus tard la loi Pacifique Canadien-Canadien National, 1933, obligea les deux réseaux à prendre des mesures coopératives raisonnables en vue de réaliser plus d'économies et une exploitation plus rémunératrice. Après discussion les deux compagnies s'entendirent pour exploiter en commun le nouvel hôtel, réduisant ainsi la perte résultant de l'exploitation de deux hôtels ayant chacun un déficit d'exploitation.

"Au cours de ma visite, continue M. Hungerford, j'ai pu expliquer le projet au maire et au conseil municipal qui a ratifié l'arrangement. Le nouvel hôtel portera le nom d'hôtel Vancouver, déjà familier sur la côte du Pacifique. Lorsqu'il sera ouvert l'"Hôtel Vancouver" actuel sera fermé. Une nouvelle compagnie sera formée avec un conseil d'administration composé de trois représentants de chacun des deux grands réseaux, qui administrera le nouvel hôtel pour les deux compagnies.

"Le nouvel hôtel occupe un site admirable. C'est un des plus beaux immeubles du genre et il pourra héberger 1,000 personnes".

En plus de conclure les arrangements définitifs pour le nouvel hôtel M. Hungerford a visité les propriétés du Canadien National et des Trans-Canada Air Lines dans l'Ouest du pays. Il conféra aussi avec les autorités provinciales et municipales.

faire notre fortune. L'Office du Tourisme de la province de Québec, comme on l'a déjà mentionné, relève maintenant du premier Ministre de la province depuis le 1er décembre 1937, et la direction générale en a été confiée, à monsieur F.-Denis Baril.